

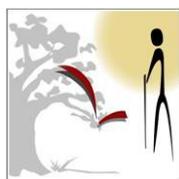


PARTIE 1

Plan de gestion de la RNC du Boundou :

Présentation de la Réserve

1^{er} mars 2009



Réserve Naturelle Communautaire du Boundou

Un projet des communautés rurales de **Dougué, Koussan, Toumboura et Sinthiou Fissa**,
Région de **Tambacounda**, SENEGAL

Soutenu par :

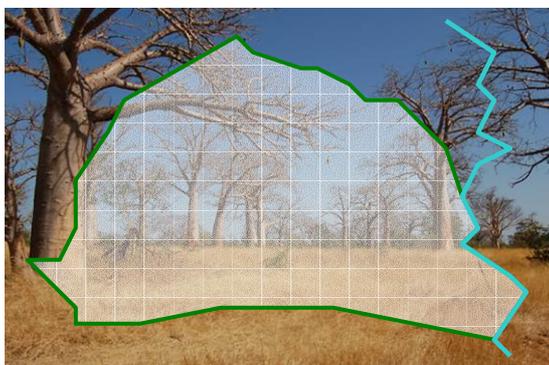


S O M M A I R E

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. Localisation de la réserve	5
1.2. Limites et statut actuel	6
1.2.1. Délimitation de la réserve.....	6
1.2.2. Le statut de Réserve Naturelle Communautaire.....	6
1.3. Bref historique de la réserve	7
1.4. Villages et population	8
1.4.1. Population totale	8
1.4.2. Taille des villages.....	8
1.4.3. Culture	8
2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	11
2.1. Milieu physique	11
2.1.1. Le climat	11
2.1.2. Le relief.....	13
2.1.3. La géologie (Carte 5).....	14
2.1.4. La pédologie (Carte 6).....	14
2.1.5. L'hydrologie	16
2.2. Habitats naturels, faune et Flore	18
2.2.1. Etat des connaissances et données disponibles	18
2.2.2. Les habitats naturels.....	18
2.2.3. Les espèces Faune /FLore.....	24
2.2.4. Le cycle annuel.....	30
2.3. Evolution de l'occupation humaine	32
2.4. Patrimoine culturel	35
3. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE	36
3.1. Perception de la réserve par la population	36
3.2. Les activités socio-économiques	37
3.2.1. L'agriculture	37
3.2.2. L'élevage	38
3.2.3. La pêche	38
3.2.4. L'exploitation des produits forestiers et autres ressources naturelles	39
3.2.5. La chasse touristique	39
3.2.6. Autres activités	40
B I B L I O G R A P H I E	43
Annexes	44

Présentation de la réserve

p. 6



Présentation générale

- Localisation
- Limites et statut
- Historique
- Villages et population

p. 9

p. 12



Environnement et patrimoine

- Milieu physique
- Habitats naturels, faune et flore
- Evolution de l'occupation humaine
- Patrimoine culturel

p. 35

p. 36



Cadre socio-économique

- Perception de la réserve par la population locale
- Les activités socio-économiques

p. 40

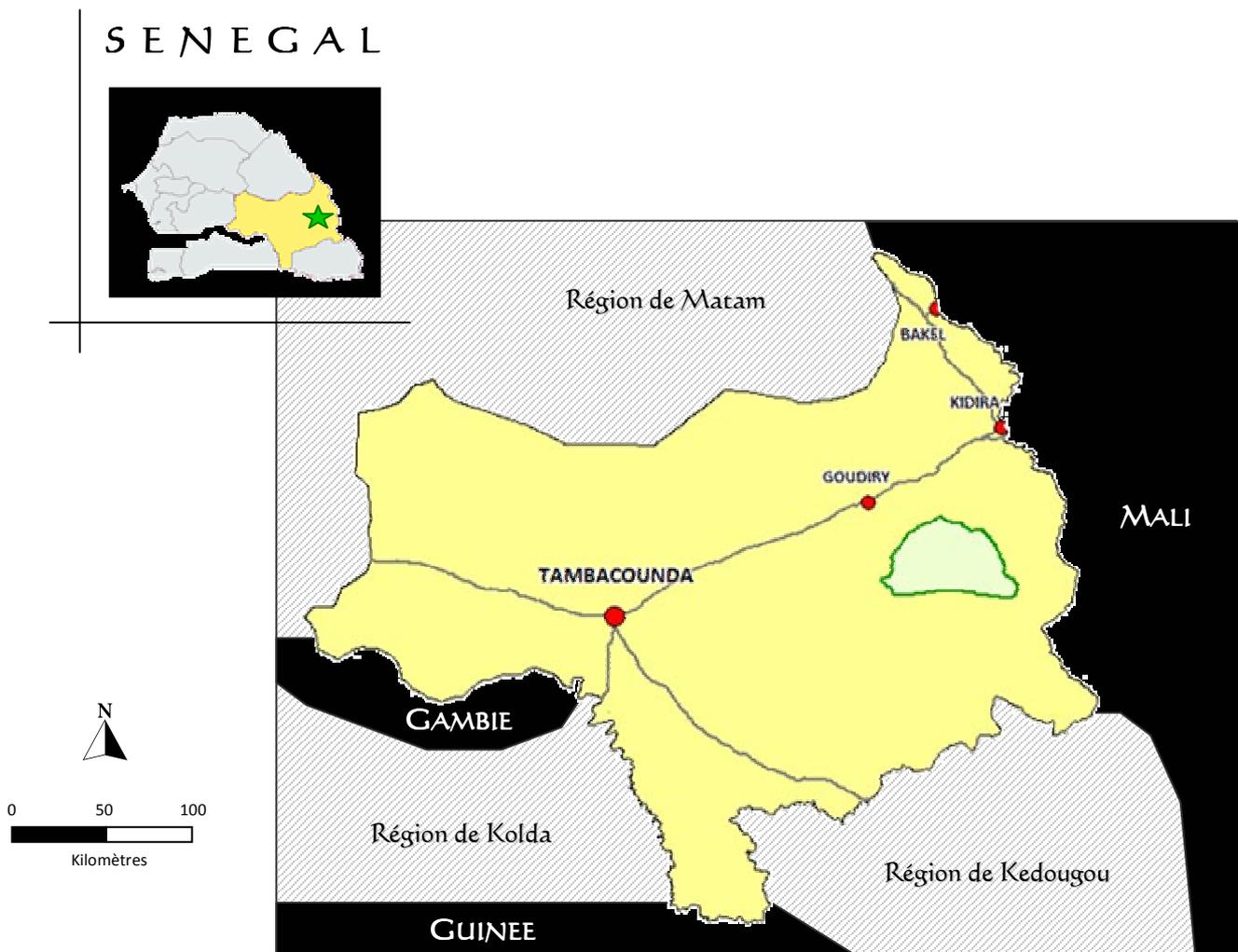
1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Localisation de la réserve

La Réserve Naturelle Communautaire du Boundou se situe à l'est de la région de Tambacounda, entre les départements de Goudiry et de Bakel (**Carte 1**). Elle est comprise entre 13,84 et 14,13° de latitude Nord et entre 12,18 et 12,67 ° de longitude Ouest.

Elle est notamment limitée au nord par le village de Koussan, et à l'est par la rivière Falémé. La frontière avec le Mali (région de Kaye) est à moins de cinquante de kilomètres à l'est de la réserve.

Suivant le découpage administratif actuel, la réserve s'étend sur quatre communautés rurales : celles de Dougué, Sinthiou Fissa, Koussan et Toumboura, ces deux dernières étant nouvellement créées (**Carte 2**).



Carte 1. Région de Tambacounda, Sénégal. Localisation de la Réserve naturelle communautaire du Boundou (en vert).

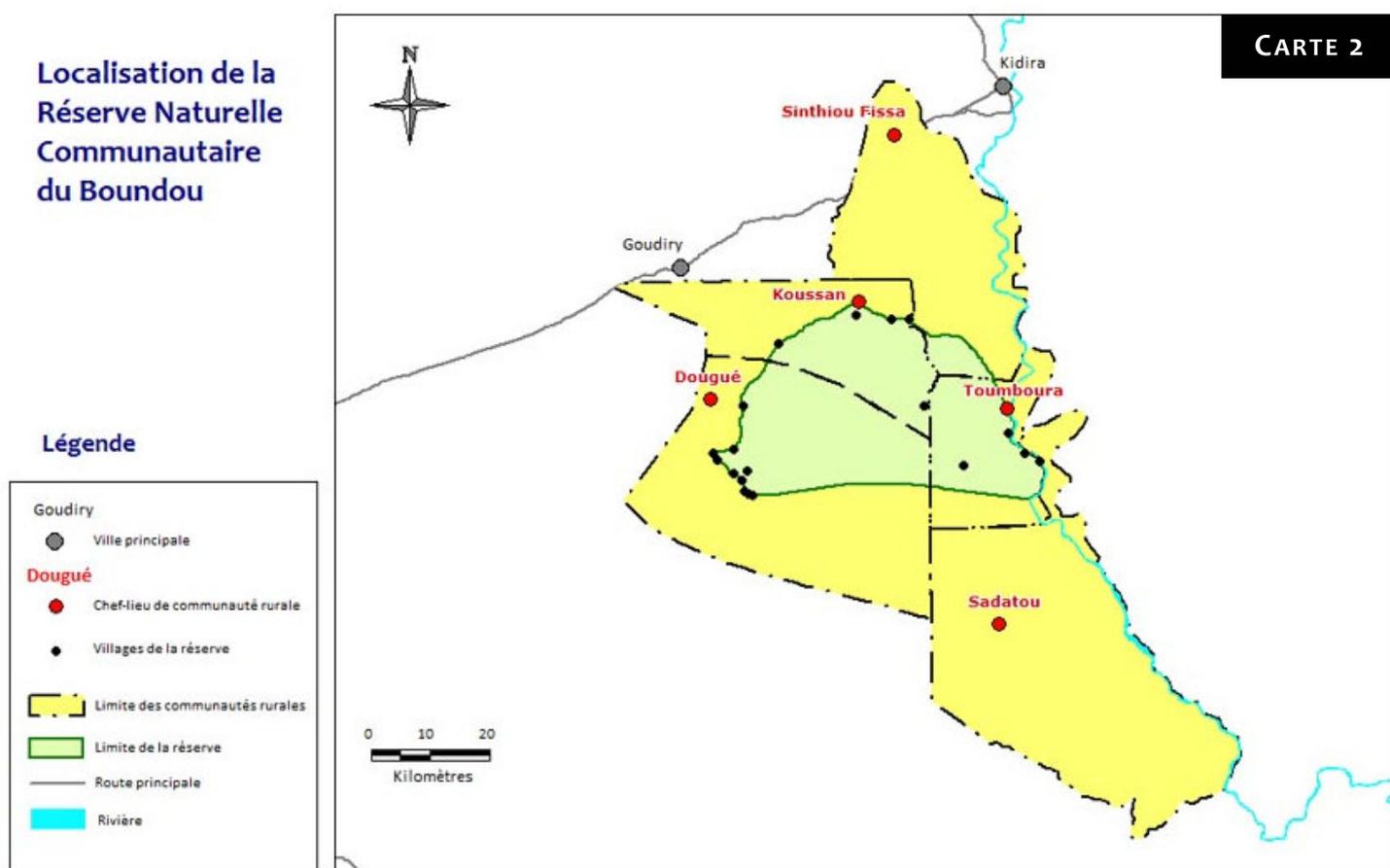
1.2. Limites et statut actuel

1.2.1. Délimitation de la réserve

Suite à l'étude de terrain qui s'est déroulée au cours de la période 2007-2008, des limites ont été proposées afin d'englober les différents sites d'importance écologiques recensés, au sein d'un domaine assez vaste pour permettre la préservation des grands mammifères.

La réserve s'étend donc sur une superficie de **120 000 ha**, répartie entre les quatre communautés rurales (CR) de la façon suivante :

- ✓ **52 000 ha** sur la CR de Dougué,
- ✓ **33 000 ha** sur la CR de Koussan (anciennement inclus dans la CR de Dougué),
- ✓ **30 000 ha** sur la CR de Toumboura (anciennement inclus dans la CR de Sadatou),
- ✓ **5 000 ha** sur la CR de Sinthiou Fissa.



1.2.2. Le statut de Réserve Naturelle Communautaire

Au Sénégal, depuis la loi de décentralisation de 1996¹, l'Etat a opéré un transfert de compétences dans neuf domaines, dont la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Les collectivités locales sont donc aujourd'hui chargées de la protection de leur

¹ Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales.

propre terroir et sont notamment habilitées à créer et à gérer des aires protégées².

Par la décision commune des communautés rurales impliquées dans la création de cette réserve, il a été opté, au cours du 2^e comité de suivi du 1^{er} août 2008, de créer la « Réserve Naturelle Communautaire du Boundou ».

Cette réserve étant intercommunautaire, sa création nécessite la délibération de chacune des communautés rurales sur le propre territoire, dont l'ensemble formerait la RNC du Boundou. A ce jour, ces délibérations sont en cours de réalisation dans les communautés rurales concernées.

Comment créer une **Réserve Naturelle Communautaire ?**

Une Réserve Naturelle Communautaire (ou RNC) est une aire protégée, créée et gérée par les collectivités locales.

La procédure de création d'une RNC nécessite plusieurs étapes :

- **Localisation** de la zone à protéger sur le territoire de la collectivité locale,
- **Délibération** de cette dernière afin de donner au territoire ciblé le statut de RNC,
- Elaboration d'un **plan de gestion et de préservation**,
- Adoption d'un **code local de bonne conduite** (ou règlement intérieur de la RNC).

1.3. Bref historique de la réserve

Avant 2000, la réserve était une zone de terroir, où la population locale y menait des activités d'agriculture et d'élevage. En dehors des villages actuels, l'occupation des terres était malgré tout réduite du fait des difficultés d'accès à l'eau.

En 2000, M. Baba Sada SOW, originaire de Koussan, obtient l'amodiation (location du droit de chasse) de cette zone afin d'y promouvoir un tourisme cynégétique respectueux de l'environnement. Ce droit de chasse est exploité jusqu'à la saison cynégétique 2006-2007.

Le souhait de l'amodiataire s'est ensuite porté sur la reconversion de la zone en réserve naturelle communautaire, et s'est traduit par un accord avec deux des communautés rurales concernées à l'origine (Sadatou et Dougué), puis par un partenariat avec le Conseil Général de l'Isère en France qui a accompagné l'élaboration de ce projet.

Qu'est-ce que **L'Amodiation ?**

L'amodiation est un contrat de location liant l'état à une personne physique ou morale, nommée amodiataire, pour l'exploitation d'une zone au moyen de la **chasse touristique guidée**.

² Décret n° 96-1134 du 27 décembre 1996 portant application de la loi portant transfert de compétences aux régions, aux communes, et aux communautés rurales en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Article 44.

1.4. Villages et population

1.4.1. Population totale

Les populations de la zone, sédentaires, vivent au sein de villages entourés de champs de case. Les habitations sont généralement des cases traditionnelles construites avec des matériaux locaux (argile, paille).

Actuellement, **21 localités** (18 villages et 3 hameaux de culture) font partie de la réserve (**Tableau 1, Carte 3**). Selon les estimations des chefs de villages, la population totale de la zone s'élèverait aujourd'hui à plus de 5700 habitants. Ce chiffre doit cependant être pris avec précaution car le nombre d'habitants de chaque village n'est pas exactement connu.

D'après le dernier recensement, la population était de 4310 habitants en 2003. Si l'on tient compte du taux de croissance de la région de Tambacounda (2,9%), il y aurait donc près de 5000 habitants en 2008, ce qui est un peu moins que l'estimation précédente. Globalement, on peut donc retenir que la population totale de la zone est entre 5000 et 6000 habitants.

La superficie de la RNC étant de 1200 km², la densité est donc de 4,8 habitants/km², ce qui est très proche de la densité moyenne de la région de Tambacounda (5 habitants/km² : RGPH, 2002). La répartition de la population est malgré tout très hétérogène, les villages se situant principalement en périphérie de la réserve. Seuls Didé Gassama et Bancouba se trouvent en plein cœur de la RNC.

1.4.2. Taille des villages

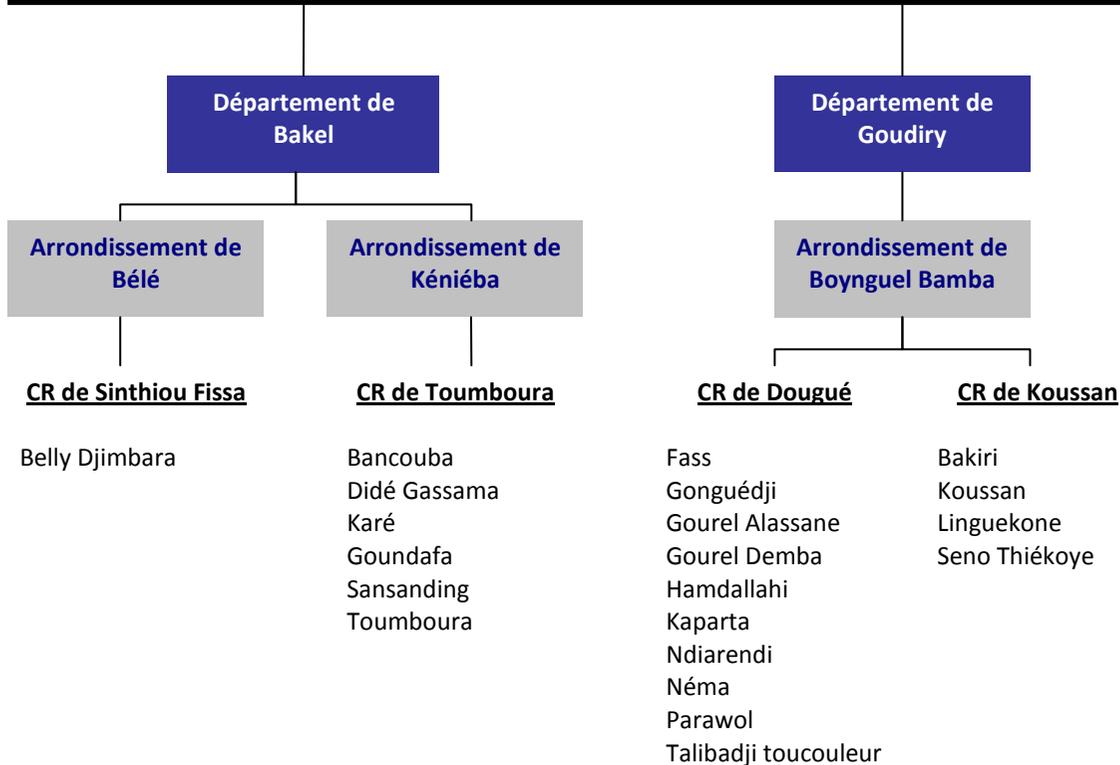
En se basant sur les dernières estimations, Les villages les plus grands (proches de 1000 habitants) sont Toumboura, Koussan, Talibadji et Sansanding, suivi par Belly Djimbara et Didé (environ 300 habitants). On remarque que trois des quatre villages les plus anciens (Koussan, Toumboura et Didé) font partie des plus peuplés, et de surcroît des plus développés. Le quatrième, Kaparta, n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de culture, la quasi-totalité des familles ayant déménagé à cause de conflits entre éleveurs.

Les villages créés au cours du siècle dernier ont aujourd'hui entre 100 et 300 habitants, et les hameaux de cultures implantés il y a quelques années ne sont généralement constitués que d'une seule famille. Ces derniers se concentrent dans la partie sud-ouest de la réserve, dans une zone particulièrement propice à l'agriculture et à l'élevage. La création de ces récents hameaux est donc liée à la recherche de nouvelles terres cultivables, la place venant à manquer autour des plus grands villages.

1.4.3. Culture

D'un point de vue culturel, les deux ethnies majoritaires sont les Peuls et les Diakhanké, et la religion commune à tous les villages est l'islam. Chaque village est représenté par un chef, appartenant bien souvent à la famille fondatrice du village. Le pouvoir se transmet au sein de cette même famille, et est confié à la personne la plus âgée.

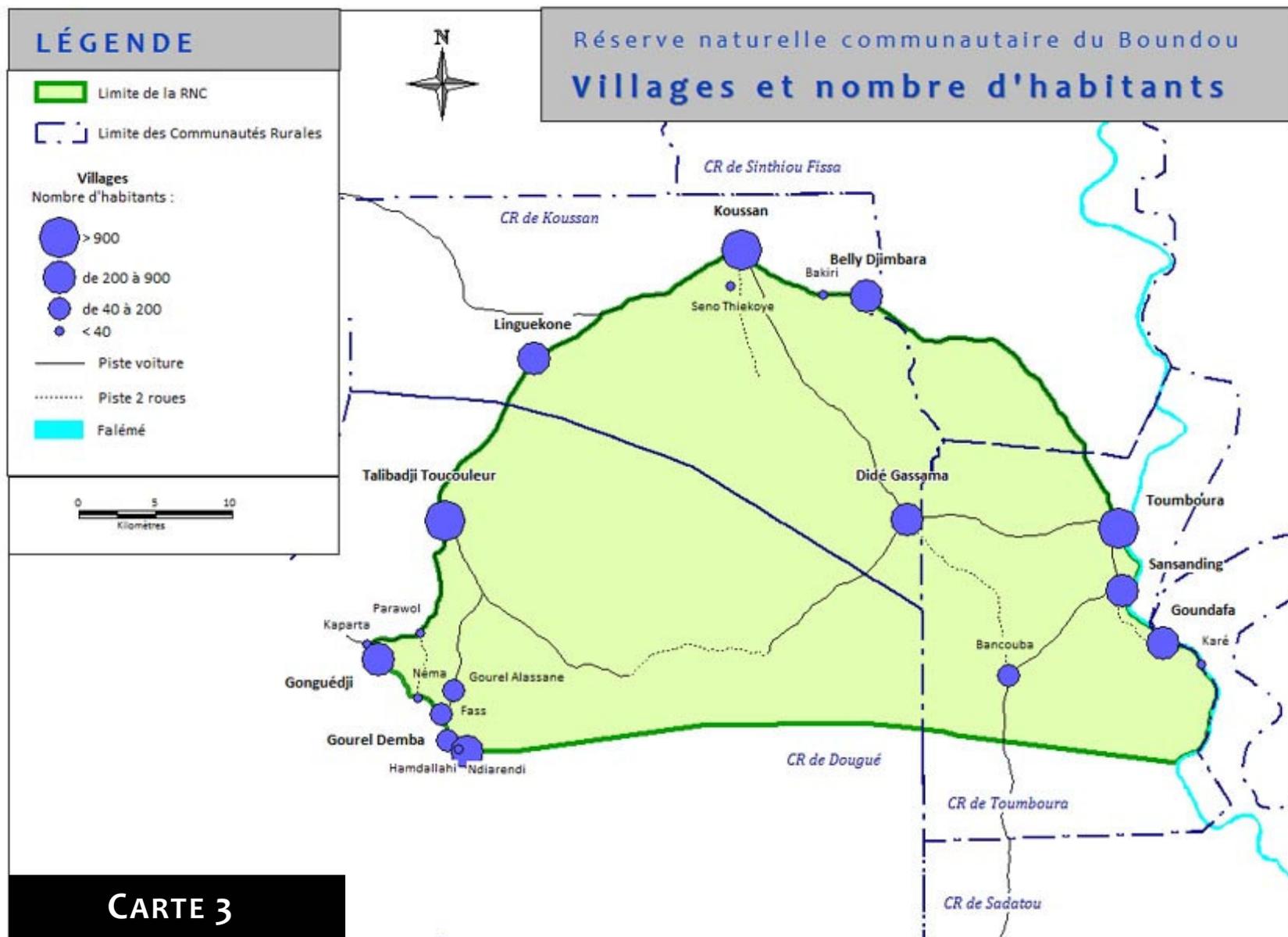
R E G I O N D E T A M B A C O U N D A



Village (ou hameau)	Nombre d'habitants (estimation 2008)
Toumboura	1000
Koussan	913
Talibadji Toucouleur	900
Sansanding	800
Belly Djimbara	300
Didé Gassama	300
Ndiarendi	230
Gonguédji	224
Linguekone (Lenkone)	200
Goundafa	200
Bancouba	160
Fass	130
Gourel Alassane	100
Gourel Demba	100
Kaparta	38
Parawol	31
Hamdallahi	30
Néma	30
<i>Bakiri</i>	20
<i>Karé</i>	20
<i>Seno Thiékoïye</i>	10
5736	

Organisation administrative des 21 localités de la RNC selon le nouveau découpage de 2009

(Décret 2008-14 du 18 mars 2008 portant créant des nouvelles communautés rurales dans les régions de Kaffrine, Kaoloak, Kedougou, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sedhiou, Tambacounda et Ziguinchor).



CARTE 3

2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

2.1. Milieu physique

2.1.1. Le climat

La réserve se situe dans le domaine climatique soudanien, marqué par l'alternance de deux saisons : une courte saison des pluies (ou hivernage) de juin à septembre, et une longue saison sèche, d'octobre à mai. Cette dernière période, caractérisée par une absence quasi totale de précipitation, n'est cependant pas uniforme et présente des fluctuations de température entre le début et la fin de saison.

Les températures :

Au cours de l'année, les températures maximales oscillent entre 30 et plus 40°C. Les mois les plus chauds sont les mois d'avril et mai, la chaleur diminuant pendant l'hivernage grâce aux pluies. La période fraîche, de décembre à février, est caractérisée par des températures maximales d'environ 35°C, alors que les minimales peuvent descendre sous les 20°C. L'amplitude thermique oscille entre 8°C (hivernage) et 18°C (saison sèche).

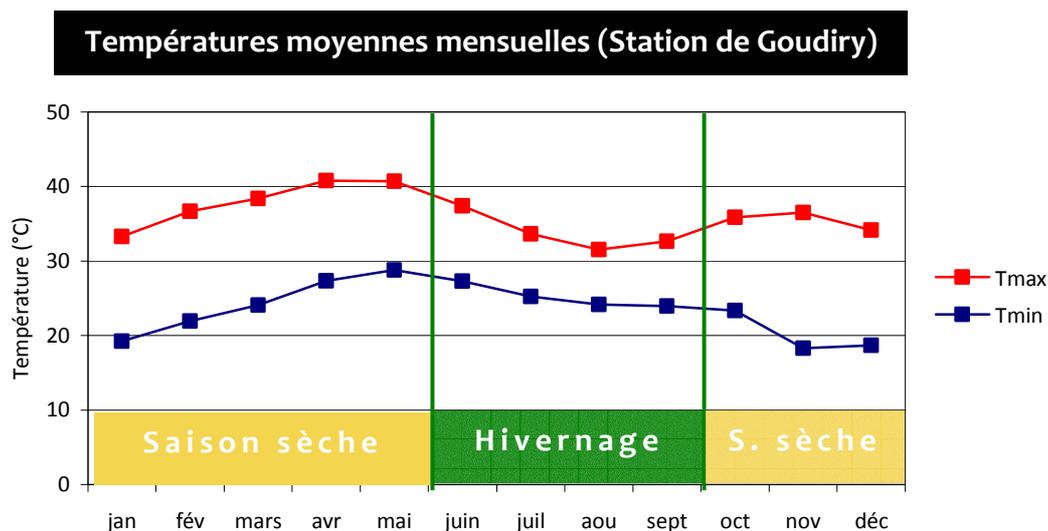


Figure 1 : Températures mensuelles moyennes calculées entre 1990 et 2002. Les températures maximales et minimales sont indiquées. Données de la station météorologique de Goudiry.

Les vents :

La région est sous l'influence de deux types de vents :

- **l'harmattan** (ou alizé continental), vent chaud venant du Sahara et soufflant durant toute la période sèche, d'octobre à mai.
- **la mousson**, vent chargé d'humidité, amenant les pluies pendant l'hivernage.

Les précipitations :

En comparant les 20 dernières années, le cumul des précipitations annuelles est en moyenne de 678 mm/an. Certaines années sont cependant plus pluvieuses que d'autres, et la pluviométrie annuelle varie entre 400 et 850 mm.

Ces pluies arrivent pendant les mois de juin à septembre, avec un pic au mois d'août, mais quelques averses peuvent survenir en mai et en octobre. Notons que de faibles pluies sont exceptionnellement enregistrées en janvier.

Au cours de cette étude, les dernières pluies ont été observées sur zone le 10 octobre 2007, et les premières pluies suivantes le 7 mai 2008.

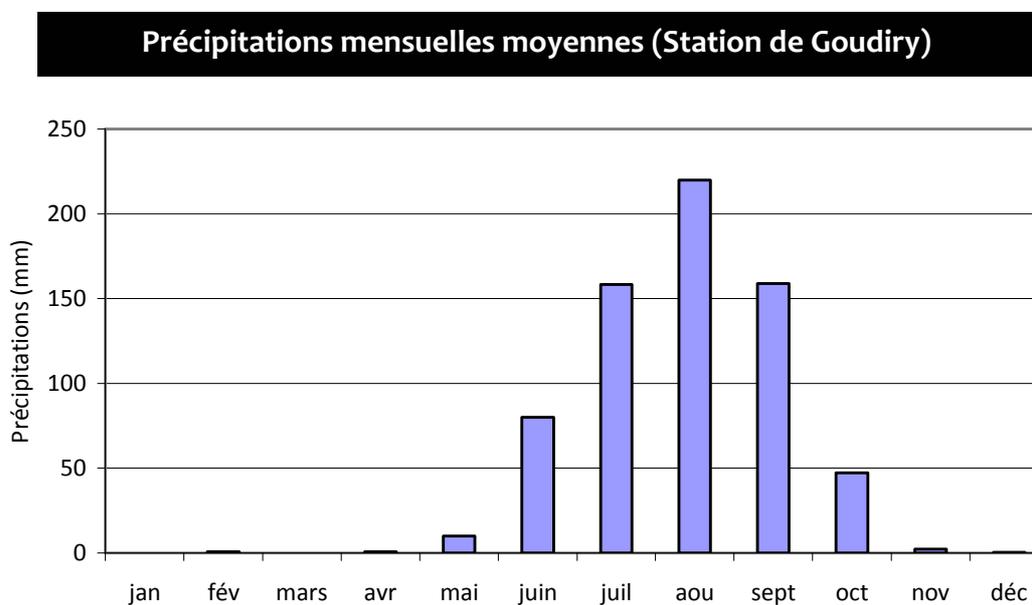


Figure 2 : Précipitations mensuelles moyennes calculées entre 1980 et 2003. Données de la station météorologique de Goudiry.

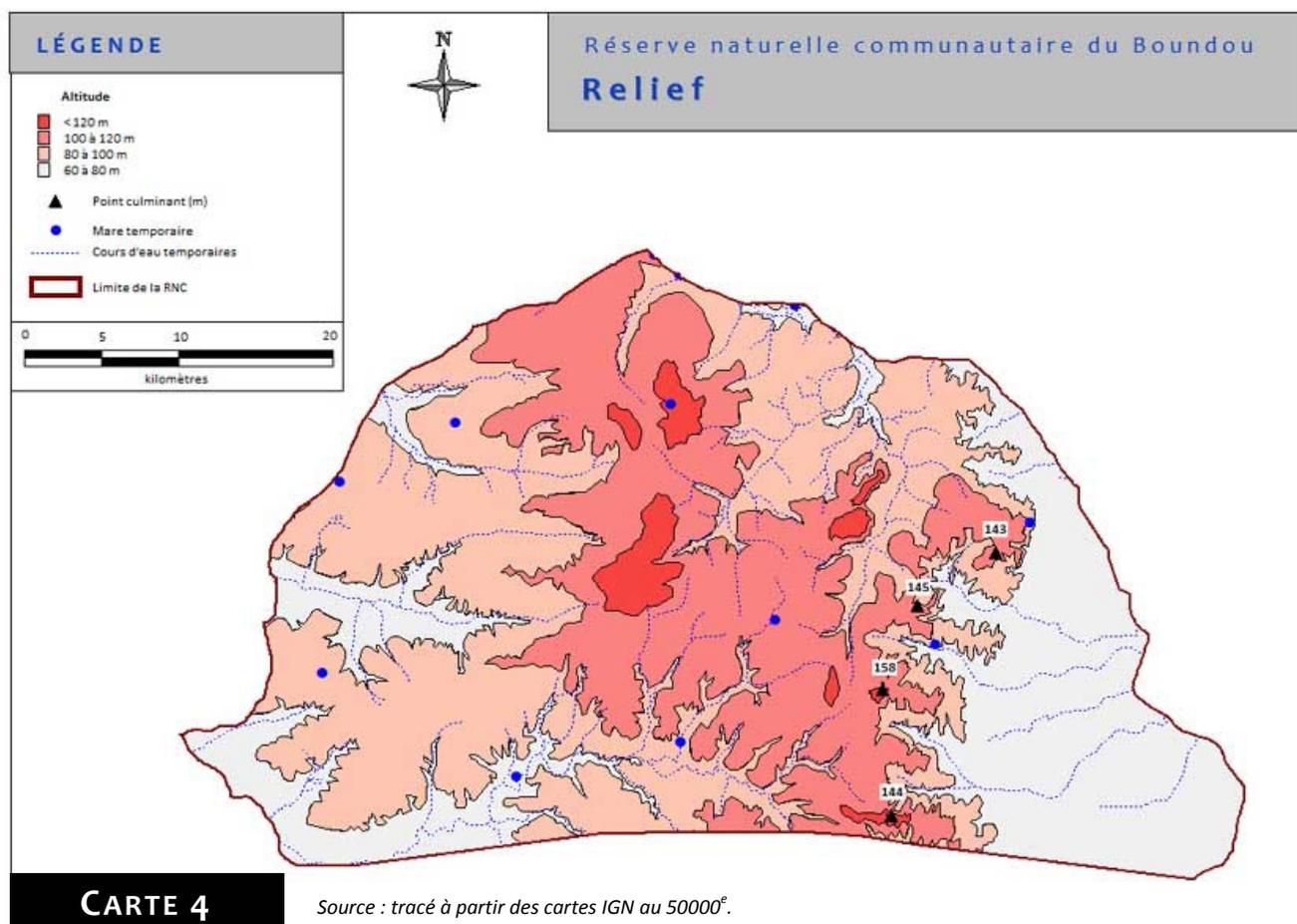
2.1.2. Le relief

L'ensemble de la réserve est caractérisé par un relief peu marqué, avec des altitudes peu élevées variant entre 50 et 150m.

La partie centrale est un **vaste plateau** recouvert d'une cuirasse latéritique, qui s'érode progressivement à l'est et à l'ouest, formant par endroit des escarpements rocheux. Notons que l'on ne trouve qu'un seul point d'eau sur ce plateau : il s'agit de Mania Dala, situé à 130m d'altitude, et qui conserve l'eau deux mois après l'hivernage.

De part et d'autre de ce plateau se sont formées des dépressions, ou **bassins versants**, qui collectent les eaux de ruissellement le long de cours d'eau temporaires. C'est à ce niveau que se trouvent les mares les plus importantes : Anguili, Wendou Fodé, les barrages de Koussan et Belly. La vallée la plus vaste est celle de la Falémé, à l'est, où convergent la plupart des cours d'eau du plateau.

Entre la vallée de la Falémé et le plateau central se situe une **chaîne de collines**, traversant la zone du nord au sud. Ces collines, d'aspect généralement tabulaires, sont recouvertes d'une cuirasse latéritique, rocheuse sur ces flancs et plus compacte au sommet. Les points les plus élevés se situent entre 130 et 150m d'altitude, créant un dénivelé de presque 100m avec la vallée adjacente.



2.1.3. La géologie

(Carte 5)

La zone se situe sur deux formations géologiques : le continental terminal à l'ouest et le socle ancien à l'est.

Le continental terminal est caractérisé par une large pénéplaine, s'étendant sur toute la partie centrale du pays. En allant vers le sud est, c'est **le socle ancien**, datant du Précambrien, qui remplace la formation précédente. Ce socle, très imperméable, ne dispose pas de nappes phréatiques profondes, ce qui rend difficile l'exploitation des ressources hydriques.

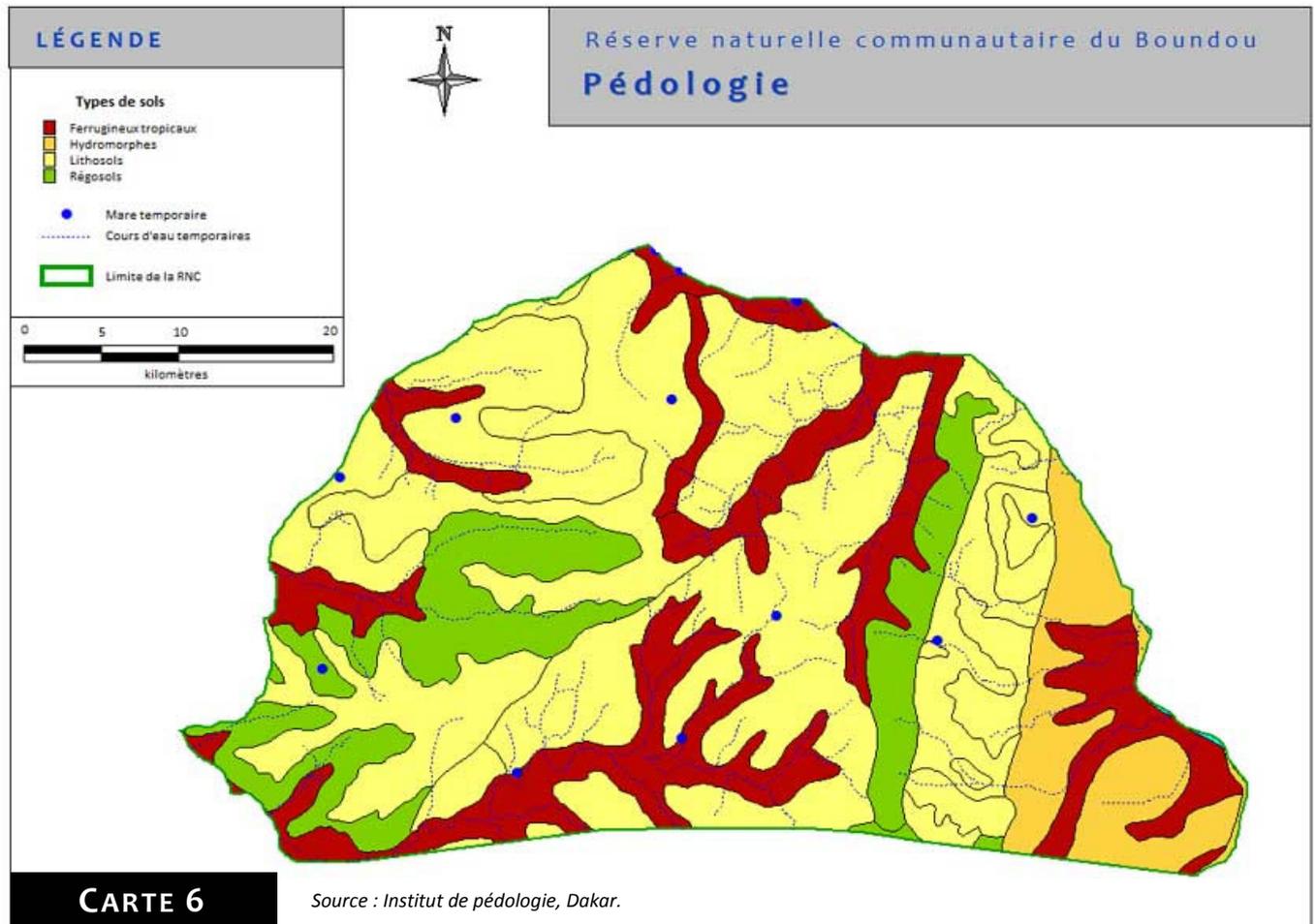
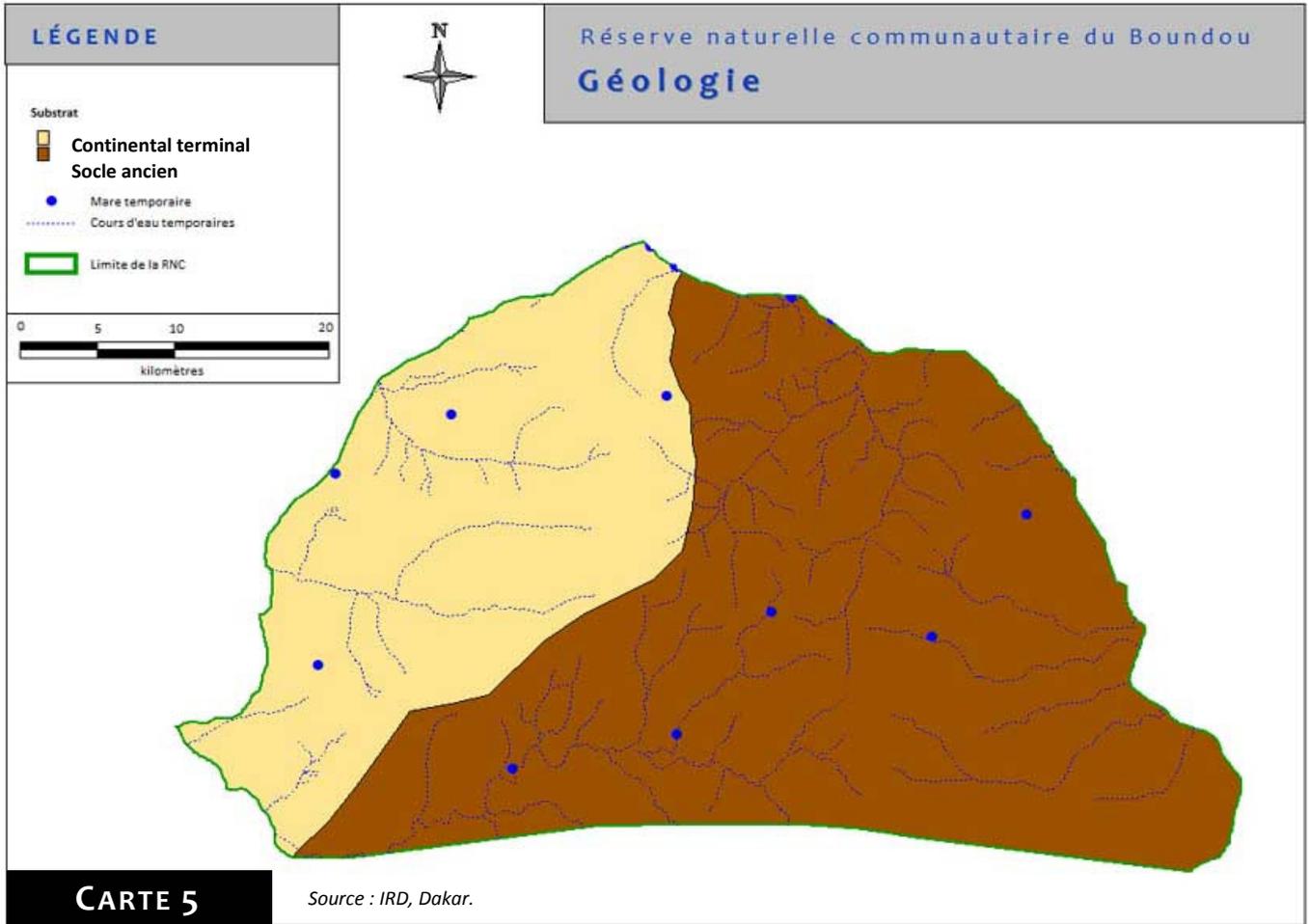
2.1.4. La pédologie

(Carte 6)

Une grande partie de la réserve est constituée de sols minéraux bruts (**lithosols** et **régosols**), aux aspects compacts dans les dépressions, et gravillonnaires voire rocailleux sur les plateaux latéritiques. Ce sont des sols peu adaptés aux cultures, du fait de l'absence d'horizon meuble, de leur faible fertilité chimique et de leur faible capacité de rétention d'eau. Par conséquent ils ont plutôt une vocation pastorale, les herbacées annuelles qui s'y développent à chaque hivernage formant des pâturages appréciés par le bétail.

Au niveau des dépressions, le long des cours d'eau temporaires, les sols sont de nature **ferrugineux tropicaux**, riches en argile et en oxyde de fer (oxydes leur conférant une couleur rouge ou ocre). Pauvres en matière organique mais possédant une bonne fertilité minérale, ces sont des terres favorables à la culture du maïs, du mil, du sorgho, de l'arachide et du niébé. C'est au niveau de ce type de sol que c'est implanté la plupart des villages, qui y pratiquent la culture céréalière : zone de Belly-Koussan, bassin de Lenkone, bassin de Talibadji, zone de Kaparta-Diarendi. On retrouve également les sols ferrugineux à l'Est, près de la Falémé, associés à des sols hydromorphes.

A l'est de la chaîne de colline, dans la vallée de la Falémé, le sol est de type **hydromorphe** caractérisé par la présence d'eau en excès pendant l'hivernage (crues de la Falémé, ruissellement des eaux de pluie venant du plateau). Ces terres présentent en général une bonne fertilité, ce qui se constate par les nombreuses cultures céréalières autour des villages de Sansanding et Toumboura, mais aussi par les cultures maraîchères sur les berges de la Falémé.



2.1.5. L'hydrologie

Le réseau hydrographique de la zone est constitué de nombreuses mares et cours d'eau temporaires, ainsi que d'un cours d'eau permanent : la Falémé (**Carte 7**).

Une 30^{aine} de mares a été référencée dans et à la périphérie proche de la réserve (liste en **Annexe 1**). Les mares conservant l'eau le plus longtemps sont celles de Wendou Fodé, Anguili, ainsi que les barrages de Koussan et Belly. Ce dernier est d'ailleurs le seul point d'eau conservant l'eau toute l'année. Cependant, ces deux barrages ont cédés au début de l'hivernage 2008, et n'ont donc pas pu retenir l'eau cette année. Leur réparation est indispensable non seulement pour les habitants, mais aussi pour la faune qui dépend de ces points d'eau pendant toute la saison sèche.

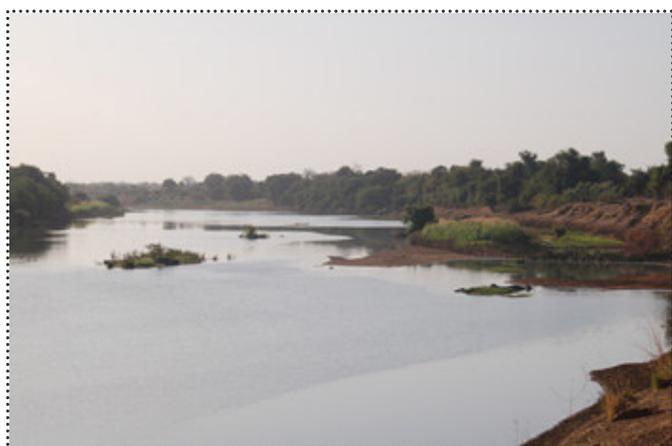
Le petit **LEXIQUE** de la **brousse**

En pulaar, on parle de « *Wendou* » pour désigner une mare, de « *Belly* » quand il s'agit de plusieurs mares, et de « *Feto* » pour une petite mare sur un terrain rocheux.

En diakhanké, « *ko* » et « *fara* » signifient ruisseau. « *Dala* » est une mare, mais « *faro* » est généralement utilisé pour désigner une toute petite mare.

Les cours d'eau temporaires, bien que nombreux, tarissent généralement très vite après l'hivernage. Un seul est cependant très profond et conserve l'eau jusqu'en janvier : il s'agit de celui qui relie Wendou Fodé à Anguili, au sud de la zone.

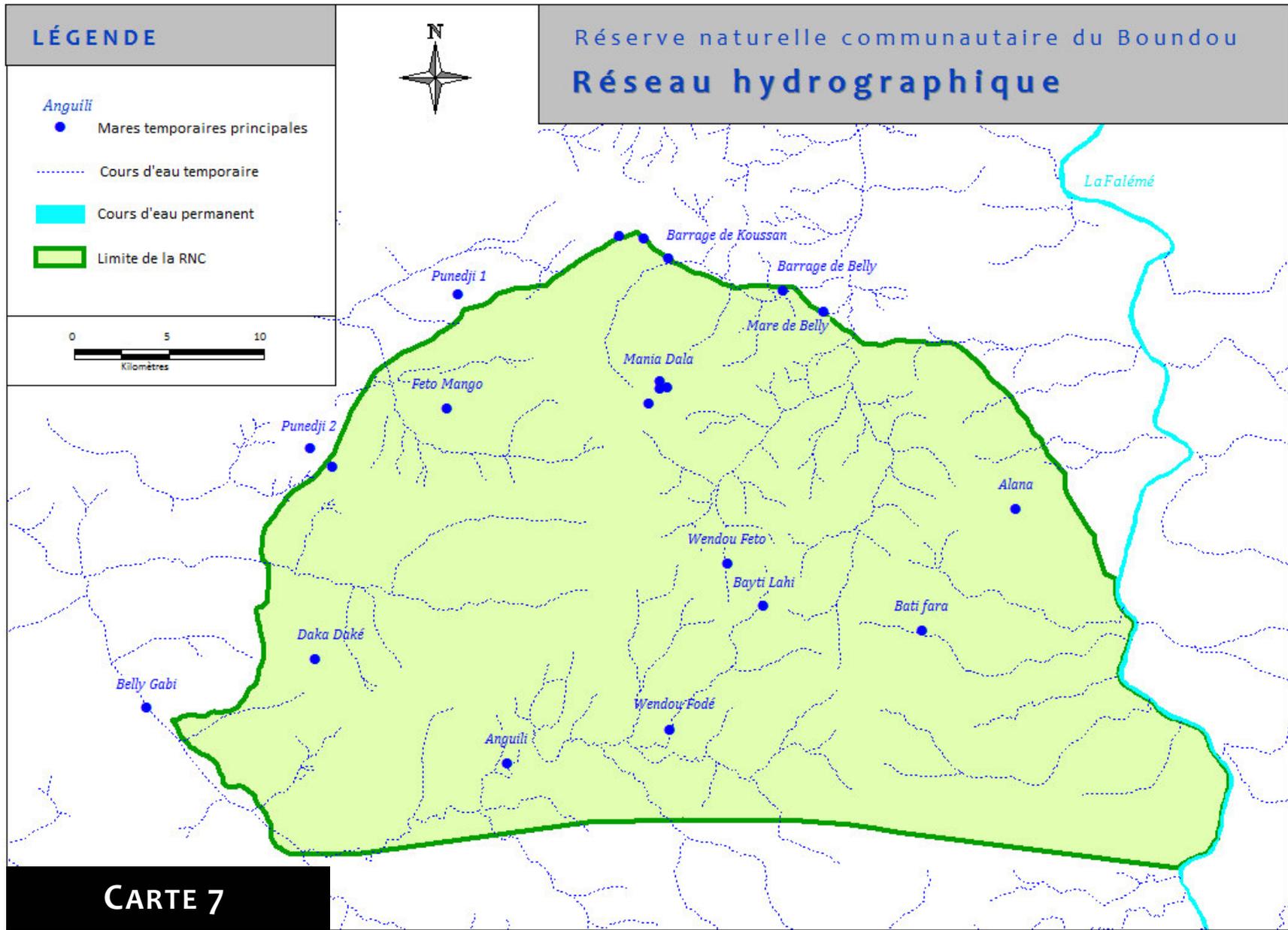
La Falémé, rivière permanente, est un affluent du fleuve Sénégal qu'elle rejoint plus au nord, au niveau de la ville de Bakel. Cette rivière reste donc en eau toute l'année, même au plus fort de la saison sèche, alors réduite à un chapelet de points d'eau plus ou moins espacés les uns des autres.



La Falémé, au niveau du village de Toumboura (janvier 2008).



La mare de Mania Dala, au Sud de Koussan (août 2008).



2.2. Habitats naturels, faune et Flore

2.2.1. Etat des connaissances et données disponibles

La zone étant très peu documentée sur le plan scientifique, aucune base de données n'était disponible, aussi bien sur la faune que la flore ou les habitats naturels.

Des campagnes de terrain ont donc été réalisées spécifiquement dans la zone d'étude, entre octobre 2007 et décembre 2008, afin d'acquérir les premiers éléments indispensables à la réalisation de ce plan de gestion. Les travaux ont principalement portés sur :

- la détermination des habitats naturels,
- l'inventaire des espèces (mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, ligneux et herbacées),
- la cartographie générale de la zone,

Des missions mensuelles (10 jours/mois au minimum) ont ainsi permis de récolter des données sur l'ensemble du cycle annuel. Les zones prospectées et les méthodes utilisées lors de ces campagnes sont détaillées en **Annexe 2**.

2.2.2. Les habitats naturels

La réserve se situe tout juste **au sud du 14^e parallèle** (Koussan : 14,13°N), ce qui correspond au domaine soudano-sahélien, majoritairement représenté par des savanes arborées à arbustives plus ou moins denses. Entre ces savanes, d'autres habitats plus réduits et disposés en mosaïque contribuent à enrichir le milieu. La diversité des habitats dépend essentiellement des caractéristiques du sol, du relief, et de la présence de l'eau.

Faute d'un classement de référence au niveau de la sous-région d'Afrique de l'Ouest, Les habitats identifiés sur la zone ont été décrits selon une typologie propre adaptée à l'échelle étudiée et à la zone concernée. Nous avons donc dégagé les habitats suivants :

- La savane arbustive dominée par les combrétacées
- La savane arbustive dominée par *Acacia seyal*
- Les forêts galeries
- Les peuplements de baobabs
- Les habitats rocheux
- Les zones cultivées

Une étude cartographique détaillée permettrait de distinguer plus finement ces habitats (notamment entre les différents types de savanes et de forêts galeries), et devra être réalisée au début de la réalisation du plan de gestion. Ainsi il sera possible de déterminer la surface occupée par chaque habitat et leur disposition dans la réserve.

En l'état actuel des connaissances de la zone nous ne pouvons donc pas encore établir de carte de végétation, mais une interprétation d'une image satellite Landsat (1999) permet de mettre en évidence les caractéristiques physiques (relief) et biologiques (végétation) de la réserve. Sur cette image (**Carte 8**), on distingue nettement le réseau de forêts galeries entourant les cours d'eau temporaires, entre des plages de savanes arbustives. On distingue également le tracé de la chaîne de colline, à l'est de la zone. Les villages et zones cultivées sont très remarquables, le sol dénué de végétation apparaissant en blanc à l'image.

Les Forêts galeries

Lieu : Toute zone

Disposition : bandes plus ou moins large entourant les cours d'eau et certaines mares.

Autour des points d'eau et des zones humides, la savane se densifie en une forêt dite forêt galerie. Celle-ci peut aller d'une simple bordure d'arbustes denses, le long des cours d'eau temporaires, à une véritable forêt dense et difficilement pénétrable, comme à Anguili et Wendou Fodé.

Cet habitat est dominé par des espèces inféodées aux milieux humides, telles que *Myragina inermis*, *Piliostigma thonningii*, le jujubier (*Ziziphus mauritiaca*) et le palmier rônier (*Borassus aethiopum*). On y trouve également des acacias (*A. sieberiana*, *A. seyal*).

Le long de la Falémé subsistent encore quelques *Acacia nilotica*, arbuste typique de la vallée du Sénégal. Cette espèce est cependant décrite comme étant en régression depuis la sécheresse des années 1970. Elle persiste ici sous forme d'arbustes solitaires, ou de quelques groupements isolés, sur les berges de la rivière.

Les forêts galerie sont généralement des zones refuges pour la faune, qui y trouve fraîcheur et humidité. On y trouve certains félins comme la panthère (*Panthera pardus*), les civettes, les primates...



Espèces dominantes : *Myragina inermis*, *Piliostigma thonningii*, *Ziziphus mauritiana*.

Autres espèces : *Acacia sieberiana*, *A. seyal*, *Borassus aethiopum*, ...

Espèces typiques de la Falémé : *Acacia nilotica*, *Celtis integrifolia*, *Crateva adansoni*.

La savane arbustive dominée par les Combrétacées

Lieu : toutes zones

Disposition : vastes étendues uniformes

Les savanes arbustives sont caractérisées par des arbustes de quelques mètres de haut, plus ou moins espacés, et entre lesquels se développent de hautes herbacées annuelles très sensibles aux feux de brousse. Elles se développent principalement sur un sol latéritique et les espèces recensées sur la zone démontrent une certaine pauvreté de ce milieu. On distingue cependant plusieurs types de savanes, en fonction des espèces dominantes. La plus fréquente est celle dominée les Combrétacés (principalement *Combretum glutinosum* et *C. micranthum*...).



Espèces dominantes : *Combretum glutinosum*, *C. micranthum*, *Sclerocarya birrea*, *Sterculia setigera*.

Autres espèces : *Acacia seyal*, *A. senegal*, *A. macrostachya*, *Adansonia digitata*, *Balanites aegyptiaca*, *Bombax costatum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Tamarindus indica* ...

La savane arbustive dominée par *A. seyal*

Lieu : Principalement le long de la piste nord, des berges de la Falémé et dans la zone d'Anguili - Wendou Fodé.

Disposition : plages localisées

Cette savane arbustive est caractérisée par une dominance très marquée de l'*Acacia seyal*, quelques fois associé à certains combretums qui forment alors de petits bosquets. Ces savanes sont la cible particulière des transhumants en saison sèche, qui coupent toutes les branches des *A. seyal* pour les donner à leur bétail. Ce traitement étant très destructeur, cet habitat est donc menacé.



Espèces dominantes : *Acacia seyal*.

Autres espèces : *Combretum glutinosum*, *C. micranthum*...

Les peuplements de Baobabs

Lieu : Au niveau d'anciens villages

Disposition : Plages localisées

Des peuplements de baobabs plus ou moins étendus ont été identifiés dans la zone, au niveau de sites ayant autrefois abrité des villages. Il semble donc que leur existence soit due à l'homme, qui à l'époque dépendait très fortement des ressources du baobab (pain de singe...).

Cet habitat est caractérisé par un milieu ouvert, la végétation ligneuse se limitant généralement aux baobabs eux-mêmes. Quelques Combretacées et acacias peuvent également être présents. Le sol, latéritique, est soit nu soit recouvert par quelques herbacées basses.



Espèces dominantes : *Adansonia digitata*

Autres espèces : *Balanites aegyptiaca*

Les habitats rocheux

Lieu : Plateau de Mania Dala, chaîne des collines de l'est.

Disposition : plages continues le long des reliefs.

A l'est de la zone se trouvent de petites collines, monticules atteignant pour les plus grands 100m d'altitude. Ces collines sont toujours associées à des sols latéritiques, où les rochers et agglomérats sont apparents.

Bien que recouverts d'une savane arbustive à Combretacées classique, le relief favorise la présence de bosquets protégés, favorables au repos des mammifères. De plus, les rochers affleurants constituent de grands refuges exploités par les hyènes, les chacals, les phacochères...



Espèces dominantes : *Combretum glutinosum*, *C. micranthum*, *Cordyla pinnata*, *Sclerocarya birrea*, *Sterculia setigera*.

Autres espèces : *Acacia seyal*, *A. senegal*, *A. macrostachya*, *Adansonia digitata*, *Bombax costatum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Tamarindus indica* ...

Les zones cultivées

Lieu : Autour des villages

Disposition : plages localisées

Que ce soit des terrains toujours en culture ou d'anciens champs envahis par les herbacées annuelles, il s'agit de grandes surfaces ouvertes autour des villages, parsemées par quelques arbres solitaires.

Ce milieu est très attractif pour les animaux, spécifiquement à la période des récoltes. De nombreux passereaux profitent des graines de mil et de maïs, et certains mammifères (phacochères, petits rongeurs) sont attirés par ces plantations. Bien que non naturel, il constitue un lieu de nourrissage, d'où l'éternel conflit avec les humains.



Espèces dominantes : *Adansonia digitata*,
Cordia myxa

INTERPRETATION SATELLITAIRE DE LA RESERVE



Savane arbustive
Dominée par les combrétacées
(Couleur gris-violet)

Zone brûlée
(Couleur violette)

Forêts galeries
Suivant le tracé des cours
d'eau temporaires
(Couleur verte)



Légende :

..... Cours d'eau temporaires

▭ Limite de la réserve

Savane arbustive
Dominée par l'*Acacia seyal*
(Couleur gris-rose)



Habitats rocheux
Chaîne traversant
la zone selon l'axe
Nord-Sud.
(Aspect plissé)

**Villages et zones
cultivées**
(Couleur blanche)



Source : Image Landsat du 30 octobre 1999. Composition colorée gracieusement fournie par le CSE (Dakar).

CARTE 8

2.2.3. Les espèces Faune /Flore



Les ligneux

Au cours de l'étude **50 espèces de ligneux** ont été déterminées (liste en **Annexe 3**). Cet inventaire, non exhaustif, intègre cependant les espèces les plus communes et celles bien connues de la population. En effet, les villageois détiennent encore un savoir botanique remarquable, du fait de l'utilisation des plantes à différentes fins : pharmacopée, condiments, fourrage pour le bétail...

Le 14^e parallèle, sous lequel s'étend la zone d'étude, est cité comme limite entre les secteurs sahélien et soudanien (Morel, 1990). Il s'agit donc d'une zone de transition, où certaines espèces sahéliennes sont de plus en plus rares, et où certaines espèces soudanaises apparaissent.

Ainsi, les **espèces sahéliennes** fréquemment observées sont le dattier du désert (*Balanites aegyptiaca*), le jujubier (*Ziziphus mauritiana*), le baobab (*Adansonia digitata*), ainsi que des Combrétacées (*Combretum glutinosum*, *C. micranthum*, *Guiera senegalensis*...) et des Mimosacées (*Acacia seyal*, *A. senegal*...). Le baobab chacal (*Adenium obesum*) est quant à lui plus rarement observé et semble être en limite de répartition.

Dans les **espèces soudanaises**, on trouve communément les arbres et arbustes suivants : *Sclerocarya birrea*, *Sterculia setigera*, *Bombax costatum*, *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus erinaceus*. Le palmier rônier (*Borassus aethiopicum*) est également présent, mais de manière localisée, au niveau des villages et des mares.

Au bord de la Falémé, on note la présence d'espèces typiques, non observées ailleurs dans la zone : il s'agit de *Acacia nilotica*, du *Celtis integrifolia* et du *Crateva adansoni*. Par ailleurs, dans les villages, certaines espèces ont été plantées telle que le nim (*Azadirachta indica*), des eucalyptus, divers palmiers et ficus.

Les herbacées

Seules quelques herbacées les plus communes, ainsi que certaines phanérogames aux fleurs facilement identifiables, ont pu être identifiées au cours de l'étude, soit un total de 25 espèces (liste en **Annexe 4**). Bien entendu, ce chiffre ne reflète pas la diversité floristique réelle de la réserve, la richesse spécifique étant estimée à environ 1000 espèces dans la zone écologique concernée, sur les 2499 plantes vasculaires connues au Sénégal (Ba & Noba, 2001).

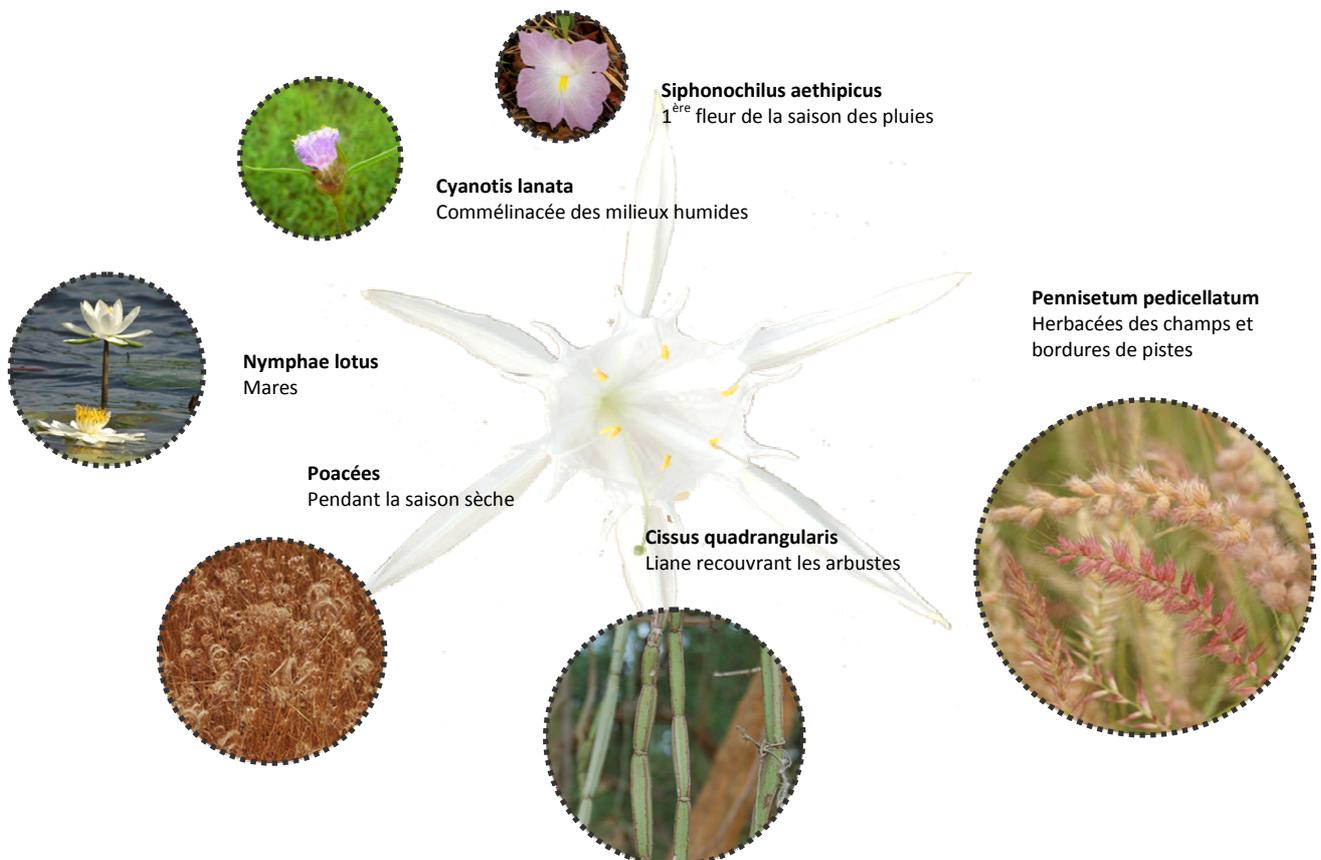
Les quelques espèces déterminées permettent cependant de caractériser les familles typiques de cet écosystème de savane arbustive : les **Poacées** et **Cypéracées** composent la plus grande partie de la strate herbacées, complétées par quelques **Fabacées**, **Rubiacées** et

Césalpinacées. Quelques lianes recouvrent également certains arbustes, telles que *Leptadenia astata* ou *Cissus quadrangularis*. Au niveau des mares, quelques espèces hydrophytes se développent, telles que les **Commelinacées** ou **Nymphéacées** (nénuphars).

La majorité de ces herbacées effectuent leur cycle végétatif pendant l'hivernage. Au cours de la saison sèche, l'appareil végétatif s'assèche puis disparaît, souvent victime des feux de brousse. On observe alors plusieurs stratégies de reproduction :

- Des herbacées annuelles, espèces dominantes, qui passent la saison sèche sous forme de graine,
- Des herbacées pérennes, se reproduisant également par graine mais pouvant vivre plusieurs années,
- Des herbacées vivaces, passant la saison sèche sous forme de bulbe ou de rhizome.

L'étude de ses stratégies est importante dans un contexte où les feux de brousse sont très fréquents et touchent l'ensemble de la région. En effet, après le passage d'un feu, les herbacées pérennes peuvent repousser, fournissant une 2^e production végétale dans l'année. Au contraire, les herbacées annuelles disparaissent, et avec elle tout un cortège floristique et faunistique (entomofaune...). Par ailleurs, ce fourrage diversifié peut être valorisé pour l'élevage. Ainsi, la connaissance des herbacées est primordiale pour gérer de manière optimum les ressources végétales de la réserve.





Faune

Les oiseaux

Concernant les oiseaux, les espèces observées ont été notées à chaque sortie de terrain mensuelle, mais également au cours de quelques inventaires spécifiques :

- des transects pédestres dans différentes zones de la réserve (hivernage),
- des points fixes près des mares et rivières (saison sèche),
- une mission ornithologique en septembre.

Ces observations, recueillies tout au long de l'année, ont ainsi permis de déterminer la période de présence de ces espèces ainsi que leur abondance relative, leur statut (résident, migrateur...) et les preuves éventuelles de reproduction. Ces informations sont précisées pour chaque espèce en **Annexe 5**.

Au total, **132 espèces d'oiseaux** ont été répertoriées (**Figure 3**), majoritairement résidentes (39%) ou effectuant des migrations régionales en fonction des saisons (32%). Les oiseaux réellement migrants, inter-africains (17%) ou paléarctiques (12%), séjournent plus ou moins longtemps sur la zone, certains ne faisant que la traverser à l'aller et au retour de leur migration.

Au cours de l'année, la présence de ces espèces varie en fonction des saisons, la disponibilité des ressources en eau et en nourriture étant liée à celles-ci (**Figure 4**). Ainsi, on remarque que 78% des espèces sont présentes pendant l'hivernage, alors que seules 30% le sont pendant la fin de la saison sèche, où même les espèces résidentes effectuent des déplacements locaux à la recherche des derniers points d'eau disponibles (autour des villages et de la Falémé).

Statut des espèces d'oiseaux observées sur la zone

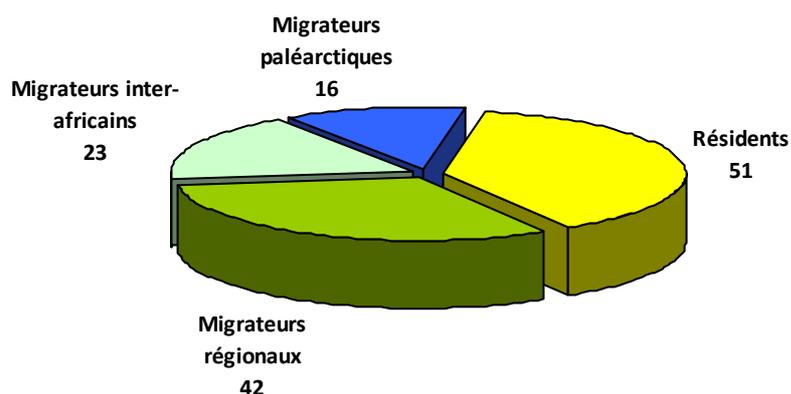


Figure 3. Répartition des espèces en fonction de leur statut observé ou supposé. **Résidents** : R (?), R-dl (?); **Migrateurs régional** : MR (?); **Migrateur inter-africain** : MA (?); **Migrateur paléarctique** : MP (?), /P. Le nombre d'espèce de chaque groupe est indiqué en dessous.

Diversité spécifique des oiseaux de la zone

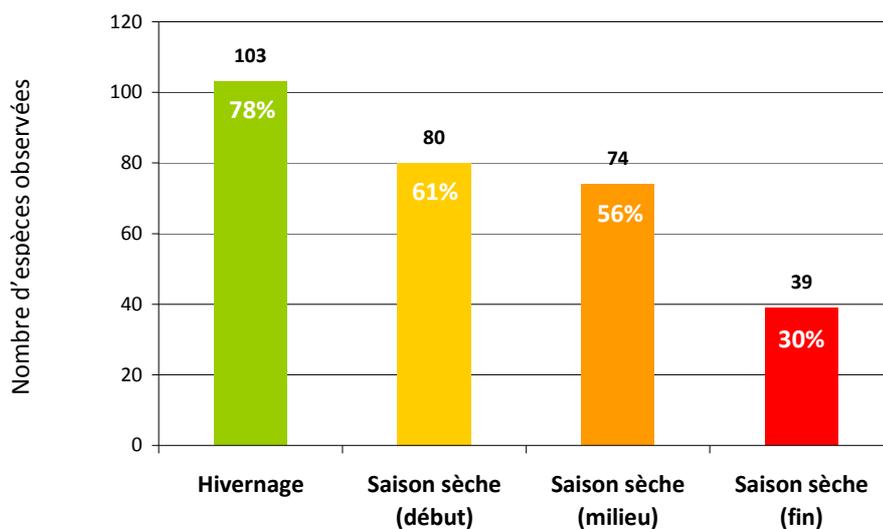


Figure 4. Diversité spécifique en fonction des périodes de l'année. Le nombre d'espèce et le pourcentage relatif sont indiqués pour chaque période.

L'avifaune est ainsi majoritairement représentée par des espèces appartenant aux ordres des passériformes, colombiformes, bucériformes, falconiformes et charadriiformes, auxquelles se rajoutent quelques espèces aquatiques aux abords des mares et rivières (hérons, aigrettes, canards...).

Les mammifères

Les espèces actuellement présentes :

Les espèces actuellement présentes sur la zone ont été déterminées soit directement (observation visuelle) soit indirectement (par des indices de présences : fécès, empreintes, trophées de chasse...). Les données concernant les observations directes ont principalement été acquise au cours de l'hivernage 2008, période propice à leur observation, au moyen de transects pédestres.

Les **23 espèces** ainsi recensées sont précisées dans le tableau suivant (liste détaillée en **Annexe 6**).

Hormis l'écureuil fouisseur et le phacochère, fréquemment rencontrés dans la réserve, les mammifères sont généralement difficiles à observer. Cette situation peut s'expliquer par :

- Une **faible densité** supposée des populations (par ex. le serval, le caracal, l'oryctérope, la gazelle à front roux, l'hippopotame...),
- Un **mode de vie discret, voire décalé** (sorties nocturnes) par crainte du braconnage (par ex. antilopes et gazelles),
- Un **mode de vie nocturne** (par ex. le porc-épic, la hyène tachetée et l'oryctérope).

Ordre	Espèce	Nom commun
Artiodactyles	<i>Gazella rufifrons</i>	Gazelle à front roux
	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame
	<i>Hippotragus equinus koba</i>	Hippotrague rouan
	<i>Ourebia ourebi</i>	Ourébi
	<i>Phacochoerus africanus</i>	Phacochère
	<i>Redunca redunca</i>	Redunca
	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Céphalophe de Grimm
	<i>Tragelaphus scriptus scriptus</i>	Guib harnaché
Carnivores	<i>Canis aureus</i>	Chacal commun
	<i>Civettictis civetta</i>	Civette africaine
	<i>Crocuta crocuta</i>	Hyène
	<i>Caracal caracal</i>	Caracal
	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon
	<i>Leptailurus serval</i>	Serval
	<i>Mungos mungo</i>	Mangue rayée
Chiroptères	<i>Phyllorhine sp.</i>	Phyllorhine
Primates	<i>Chlorocebus sabaeus</i>	Callitriche
	<i>Erythrocebus patas patas</i>	Patas
	<i>Papio papio</i>	Babouin de Guinée
Rongeurs	<i>Arvicanthis niloticus</i>	Rat roussard
	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic à crête
	<i>Xerus erythropus</i>	Ecureuil fouisseur
Tubulidentés	<i>Orycteropus afer</i>	Oryctérope

Chacals et hyènes sont souvent vus par les bergers lorsqu'ils campent avec leurs troupeaux près des points d'eau. Ces derniers ont également rapporté la présence de grands carnivores, comme le lion (*Panthera leo*) et le léopard (*Panthera pardus*) au sud de la zone. Une femelle léopard et ses deux petits ont même été observés en décembre 2007 par un transhumant à la mare de Wendou Fodé. Bien qu'anecdotiques, ces observations prouvent que certains individus du sud de la zone viennent encore dans la réserve.

Gazelles et antilopes ont été observées principalement pendant l'hivernage, ce qui va dans le sens de l'hypothèse émise par la population locale : les grands mammifères viendraient pendant la saison des pluies, fuyant la végétation trop dense du sud de la région (Parc National du Niokolo Koba, ZIC Falémé³). Cependant, pour certaines espèces (hippotrague rouan, ourébi, gazelle à front roux), des traces ont été observées en saison sèche laissant supposer qu'au moins une partie de leur population serait résidente.

La Falémé, rivière quasi-permanente, est un lieu privilégié d'observation des mammifères notamment en saison sèche. Les babouins de guinée s'y retrouvent en larges bandes d'une centaine d'individus, et l'on note également la présence d'une famille d'hippopotames sur la portion sud de la rivière.

³ Zone d'intérêt cynégétique de la Falémé

Les espèces présentes au siècle dernier :

Selon les nombreux témoignages des populations locales, d'autres espèces auraient été présents sur la zone il y a encore peu de temps. Ainsi, les grands mammifères typiques des savanes d'Afrique de l'Ouest étaient pratiquement tous représentés dans la zone : cobes de Buffon, lions, panthères, girafes (aujourd'hui considérée comme éteinte à l'état naturel au Sénégal) étaient souvent rencontrés par les bergers, voire tués par les braconniers. L'éléphant fait également partie des légendes locales, une colline étant connue pour avoir été leur dernier lieu de refuge de la zone au début du siècle.

Ces témoignages sont appuyés par de nombreux indices, tels que des noms de lieux faisant référence à ces espèces. On trouve en effet une mare du girafon (près de Koussan), une mare de l'hippopotame (près de Kaparta), un ancien village nommé "l'attaque des lions" ("Fina songa" en pulaar)...

Reptiles

Bien que n'ayant pas été la cible d'un inventaire spécifique, **13 espèces de reptiles** ont été identifiées sur la zone (liste détaillée en **Annexe 7**) :

Ordre	Espèce	Nom commun
Ophidiens	<i>Haemorrhois dorri</i>	Couleuvre de Dorr
	<i>Psammophis sibilans</i>	Psammophis sifflant
	<i>Python sebae</i>	Python de Seba
Squamate	<i>Varanus niloticus</i>	Varan du Nil
	<i>Varanus exanthematicus</i>	Varan des savanes
	<i>Chamaeleo senegalensis</i>	Caméléon du Sénégal
	<i>Trachylepis perrotetii</i>	Scinque
	<i>Hemidactylus brooki</i>	Gekko
	<i>Agama agama</i>	Agame commun
Testudinés	<i>Centrochelys sulcata</i>	Tortue sillonnée
	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	Tortue molle du Sénégal
	<i>Pelomedusa subrufa olivacea</i>	Péloméduse roussâtre
	<i>Kinixys belliana</i>	Kynixys de Bell

Les serpents sont très peu fréquents sur la zone, et seules 3 espèces (famille des boïdés et des colubridés, espèces non venimeuses) ont pu être observées cette année. L'ordre des squamates est quant à lui représenté par quelques lézardés, ainsi que par le varan du Nil et le varan des savanes, tout deux observés assez régulièrement pendant l'hivernage.

En ce qui concerne les tortues terrestres, notons la présence de 4 espèces sur les 5 connues au Sénégal. Il s'agit de tortues terrestres sahéniennes (*Centrochelys sulcata*), de milieu humide (*Kinixys belliana*) ou d'eau douce (*Cyclanornis senegalensis* et *Pelomedusa subrufa olivacea*), ce qui prouve une certaine diversité des habitats présents dans la réserve. Cependant, seule la péloméduse roussâtre est bien représentée dans la zone (dans beaucoup de petites mares pendant l'hivernage), les autres espèces n'ayant été observées qu'une seule fois ou déterminées grâce à leur carapace braconnée.

Poissons

Dans la Falémé, les cours d'eau temporaires et les barrages, quelques poissons d'eau douce sont présents, dont certains sont pêchés par la population locale. Ainsi, **12 espèces de poissons** ont été trouvées cette année dans les filets des pêcheurs, dont les plus fréquents sont les alestes, les tilapias, les capitaines et les silures. La plupart sont prélevés au stade d'alevins, mais certaines prises peuvent être plus importantes, comme le capitaine de 6kg pêché en mai dernier dans la Falémé.

Ces poissons, qui selon la croyance locale « tombent du ciel » à chaque hivernage, ont recours à différentes stratégies afin de repeupler chaque année les mares et cours d'eau temporaires. En effet, certaines espèces enfouissent leurs larves dans la vase, qui éclosent à l'hivernage suivant, tandis que d'autres profitent des crues du début d'hivernage pour rejoindre les mares depuis les rivières et y pondre leurs œufs. D'autres encore utiliseraient la force du vent lors des tempêtes afin de disséminer leur larves... ce qui donnerait une part de vérité aux légendes populaires !

Ordre	Famille	Espèce	Nom commun
Perciformes	Cichlidae	<i>Tilapia dageti</i> <i>Oreochromis niloticus</i>	Tilapia
	Centropomidae	<i>Lates niloticus</i>	Capitaine
Characiformes	Alestiidae	<i>Alestes baremoze</i>	
	Citharinidae	<i>Citharinus citharus</i>	
Cypriniformes	Cyprinidae	<i>Labeo coubie</i>	
Siluriformes	Bagridae	<i>Auchenoglanis biscutatus</i> <i>Auchenoglanis occidentalis</i> <i>Bagrus docmak</i>	
	Mochokidae	<i>Synodontis schall</i>	
Tetraodontiformes	Tetraodontidae	<i>Tetraodon lineatus</i>	

2.2.4. Le cycle annuel

Du fait de l'alternance saison des pluies / saison sèche, le paysage subit de grands changements au cours de l'année, déterminant à la fois les activités humaines et la biodiversité de la zone.



L'hivernage (juin à septembre) est une période chaude et humide sous l'influence de la mousson, qui apporte des pluies souvent violentes, permettant ainsi de remplir les mares et cours d'eau temporaires. Les herbacées annuelles forment alors de vastes pâturages, attirant aussi bien le bétail que la faune sauvage, qui migre depuis le sud de la région (Parc du Niokolo Koba, ZIC Falémé). C'est également à cette saison que les agriculteurs sèment le mil, le maïs et l'arachide.

La saison sèche peut quant à elle être divisée en 3 phases : le début, le cœur et la fin de la saison sèche.



Le début de la saison sèche (octobre à novembre) est une période encore chaude, au cours de laquelle les mares et cours d'eau se tarissent progressivement. La faune sauvage déserte petit à petit la zone, à la recherche de points d'eau plus au sud. C'est en ce moment que sont déclenchés les feux précoces, lorsque les hautes herbacées se dessèchent mais que la végétation ligneuse est encore verte. Par ailleurs, il s'agit de la saison des récoltes, les céréales étant arrivées à maturité.



Le cœur de la saison sèche (décembre à février) est caractérisé par une baisse sensible des températures et l'accentuation de la sécheresse, la plupart des mares ayant tariées. Les herbacées et les ligneux jaunissent, devenant très sensibles aux feux tardifs extrêmement destructeurs. Cette période de basses températures est propice à l'installation des cultures maraîchères, le long de la Falémé et près des barrages de Belly et Koussan.



La fin de la saison sèche (mars à mai) est une période extrêmement chaude et sèche. Sous l'influence de l'Harmattan, vent chaud et sec venant du Sahara, les températures peuvent atteindre plus de 40 °C. Seule la Falémé conserve quelques poches d'eau où se concentrent les animaux encore présents dans la zone. En approchant de l'hivernage, le temps devient de plus en plus nuageux, et quelques faibles pluies peuvent survenir. Les arbres reverdissent et quelques herbacées commencent à apparaître.

2.3. Evolution de l'occupation humaine

Bien que située dans une zone aride où la densité humaine reste faible, la réserve est et fut occupée par l'homme depuis la préhistoire jusqu'à nos jours. En effet, quel que soit la période de l'histoire, la zone semble avoir été marquée par des flux de population, nomades ou sédentaires, vivant au gré des contraintes climatiques, géographiques et historiques de la région. Les preuves de ces occupations humaines sont présentes, disséminées dans la zone, telles que des fragments de poterie, des outils, ou encore des fondations de case (**Carte 9**).

Préhistoire

Aux temps préhistoriques, des peuples venant probablement du Mali ou de la Mauritanie s'installèrent le long de la Falémé, vallée attractive du fait de ses ressources en eau et en matériaux primaires, et constituant une route privilégiée entre les forêts du sud et les savanes du nord. Les fouilles⁴ réalisées le long de cette vallée, et notamment au niveau de la réserve (Gokee, 2008), permettent situer la présence humaine à différentes époques, depuis le paléolithique (entre 3 MA et 12000 ans av. J.-C.) jusqu'à l'âge du fer (1000 ans av. J.-C.). Bien que les connaissances actuelles ne soient pas encore suffisantes pour décrire le flux de ces populations, les premiers indices laissent supposer une grande mobilité des populations provenant d'ethnies différentes.

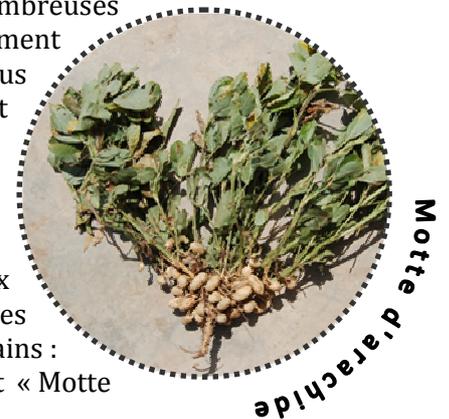


L'histoire moderne

A l'intérieur des terres, des populations (en grande majorité peules) vivaient depuis des siècles d'agriculture et d'élevage. Au XVIII^e siècle, des mauritaniens descendirent dans la région afin d'y fonder le royaume du Boundou et d'islamiser ces populations locales. Certains villages prirent alors de l'importance, en devenant la résidence de rois ou de leur famille. Ainsi, Koussan fut pendant de nombreuses années considérée comme une des capitales du Boundou (Kamara, 1975).

Cette période de l'histoire fait cependant l'objet de nombreuses interprétations et il n'existe pas, à ce jour, de version unanimement acceptée. Cependant, d'après la mémoire des anciens, l'histoire des plus vieux villages de la zone (Koussan, Toumoura, Didé et Kaparta) est étroitement lié au royaume du Boundou. Les deux villages Diakhanke, Toumboura et Didé, étaient particulièrement attachés à l'islamisation, qui fut leur principal motif de création.

Au cours du siècle dernier, les autres villages s'installèrent aux alentours des quatre premiers, généralement afin de trouver des terres favorables à l'agriculture et l'élevage, comme le prouve le nom de certains : *Ndiarendi* signifiant « sol propice à la culture », *Gonguédj* signifiant « Motte



⁴ Fouilles réalisées par des archéologues de l'IFAN (Institut Fondamental d'Afrique Noire).

d'arachide », ou encore *Bancouba* signifiant « vaste espace agricole ». Parmi eux, certains villages choisirent le bassin de la Falémé pour la présence d'eau en abondance (Bancouba et Goundafa).

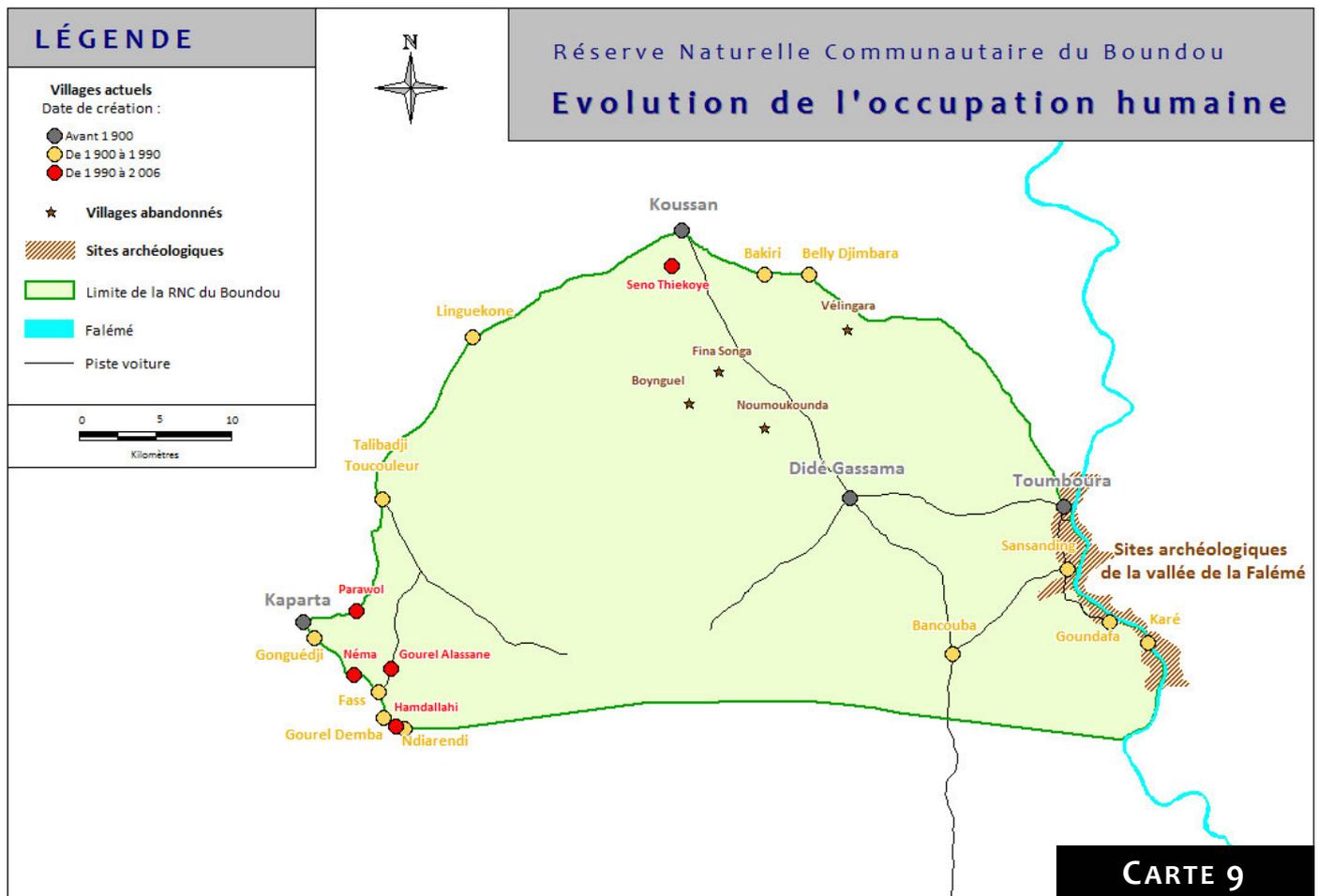
Quelques hameaux nouvellement installés furent cependant abandonnés après les premières grandes sécheresses, devant la difficulté croissante d'obtenir de l'eau. Sur les lieux de ces anciens villages, qui n'ont souvent été que précaires, on trouve encore des traces d'occupation (poteries, outils), et même des peuplements d'arbres vraisemblablement plantés par la population (Baobabs à Noumoukounda, Rôniers à Fina Songa...). En effet, les habitants comptaient beaucoup sur les produits forestiers, en particulier les pains de singe (fruit du baobab), pour compléter leurs récoltes parfois maigres.

Un autre phénomène qui affecte la zone depuis la sécheresse des années 1970 est celui de la transhumance. En effet, les zones du nord devenant de plus en plus arides, les éleveurs n'ont plus assez d'eau ni de fourrage pour leur bétail tout au long de l'année. Pendant la saison sèche, ils sont alors obligés de descendre au sud dans les régions encore vertes. Ainsi, des transhumants venant du Nord du Sénégal, du Mali ou de la Mauritanie, traversent la zone chaque année, en route pour les pâturages du sud.



Aujourd'hui...

Actuellement, les 6000 habitants résidant dans les villages périphériques de la réserve vivent encore quasi-exclusivement d'agriculture et d'élevage. Cependant, les immigrants contribuent au développement progressif de leur village natal, en aidant à la construction d'infrastructures de base (puits, forages, écoles, dispensaires...). Par ailleurs, on assiste de nouveau à la création de petits villages familiaux aux alentours des plus grands, certaines familles étant à la recherche de terres fertiles pour leurs cultures, et d'espace pour leur bétail. Malgré tout, l'absence d'eau et d'infrastructures limite leur expansion.



Village (ou hameau)	Chef de village (ou de famille)	Famille fondatrice	Date de création	Ethnie majoritaire	Motif d'installation
Fass	Mamadou DIAO	DIAO	1971	Peul	Agriculture / Elevage
Gonguédj	Massiré DRAME	DRAME	1970	Diakhanké	Agriculture
Gourel Alassane	Alassane DIALLO	BATHILY	1990	Peul	Agriculture / Elevage
Gourel Demba			1970	Peul	
Hamdallahi	Mamadou SOW	SOW	2002	Peul	
Kaparta	Samba DIA	DIA	vers 1400	Peul	Elevage
Ndiarendi	Seydou SOW	SOW	vers 1900	Peul	Agriculture / Elevage
Néma	Idy SOW	SOW	1990	Peul	Agriculture / Elevage
Parawol	Abdoulaye DIAO	DIAO	1994	Peul	Agriculture / Elevage
Talibadji Toucouleur	Harouna Samba DIALLO	DIALLO	1915	Peul	Agriculture / Elevage / Islamisation
Koussan	Alassane Oumar SY	SY	vers 1600	Peul	Agriculture
<i>Bakiri</i>	Demba COULIBALY	COULIBALY	1966	Peul	Agriculture
<i>Seno Thiékoye</i>	Amadou DIALLO	DIALLO	2003	Peul	Agriculture / Elevage
Linguekone (Lenkone)	Idrissa BA	DIARRA	1955	Peul	Agriculture / Elevage
Belly Djimbara	Samba Hamat SOW	SOW	1961	Peul	Agriculture / Elevage
Bancouba	Bocar DIALLO	DIALLO	1930	Peul	Agriculture / Elevage/Eau
Didé Gassama	Ousmane GASSAMA	GASSAMA	vers 1400	Diakhanké	Islamisation
Goundafa	Abdoulaye DIALLO	DIALLO	1968	Peul	Recherche d'eau près de la Falémé
<i>Karé</i>			avant 1950	Peul	
Sansanding	Habibou DIALLO	DIALLO	1952	Peul	Désenclavement
Toumboura	Seyni DIAKHITE	KABA	vers 1500	Diakhanké	Islamisation

2.4. Patrimoine culturel

Compte tenu de la richesse historique de la zone, il existe un patrimoine culturel important mais peu visible :

▪ **Les sites archéologiques :**

La vallée de la Falémé recèle une multitude de petits sites archéologiques, datant du paléolithique, de l'âge du fer ou du néolithique. Un site particulièrement important, à 3km au Sud de Sansanding, est le site de Diouboye classé au patrimoine historique sénégalais. Des fouilles récentes ont permis de mettre en évidence des vestiges de l'âge du Fer, des outils en pierre et en fer, des poteries en argile... Ces sites démontrent l'importance de la vallée de la Falémé depuis les temps les plus anciens, par sa richesse en matières première (minerais de Fer, or, sables et argile), par ses terres fertiles et surtout par sa rivière permanente.

▪ **Les villages abandonnés :**

Au niveau des anciens villages abandonnés, les fondations des cases sont encore visibles, formant des ronds de pierres sur le sol. On y trouve, comme pour les sites archéologiques, des fragments de poteries et d'outils éparpillés sur le sol. Ils sont le témoignage du mode de vie mobile et précaire des populations, étroitement liée aux contraintes environnementales encore aujourd'hui.

▪ **Les traces d'activités humaines :**

En différents points de la réserve, hors des villages, des traces d'activités humaines sont présentes telles que :

- d'anciens puits, marquant l'emplacement de champs de pleine brousse,
- des abris de braconnier, prouvant l'importance du gibier de brousse pour les communautés locales même de nos jours,
- des « Doodi », trous creusés par les forgerons pour faire fondre le métal, les minerais étant facilement accessibles le long de la Falémé.

▪ **Culture et tradition :**

Comptes et légendes du pays, traditions passées, histoire de la région et du royaume du Boundou, anecdotes de la brousse, pharmacopée traditionnelle... sont autant d'histoires et de savoirs détenus par les villageois, qui se transmettent par voie orale de génération en génération.

Parfois, un objet gardé au village rappelle d'anciennes traditions, comme le tambour de Didé qui sert encore aujourd'hui pour sonner le rappel des villageois lors d'un événement important.

3. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE

3.1. Perception de la réserve par la population

Aujourd'hui, les populations locales dépendent encore très fortement de leur environnement et des ressources naturelles. En effet, la savane leur fournit des terres et des pâturages pour leurs activités agricoles, et les produits forestiers sont directement utilisés pour toutes leurs constructions, leur mobilier, leur alimentation et leur pharmacopée traditionnelle.

Autant dire que leur qualité de vie dépend directement de la qualité de leur environnement. Cependant, depuis les dernières décennies, et notamment depuis la sécheresse des années 1970, la savane a subi d'énormes pressions dont les conséquences sont bien visibles aujourd'hui. Aussi bien la faune que la flore a été atteinte, les paysages se sont transformés, les pluies ont diminué... En quelque sorte il s'agit d'une avancée du désert, qui a notamment poussé les éleveurs du nord du pays à entamer une transhumance chaque année en direction des pâturages du sud, traversant la zone avec leurs milliers de petits ruminant, rajoutant ainsi une pression supplémentaire sur la savane.

De ce fait, en moins d'une génération, les villageois ont vu leurs récoltes diminuer, certaines espèces d'arbres disparaître et la faune sauvage migrer vers le sud. Ils ont donc pris conscience de la nécessité de protéger leur environnement afin de pérenniser leurs propres activités. Ce désir fort, partagé par la majorité des habitants de la zone, n'est cependant pas suffisant à lui seul : un cadre légal est nécessaire pour donner à la population toute la légitimité d'agir sur son territoire, notamment vis-à-vis des transhumants et des étrangers venant exploiter la zone.

Or, depuis les lois de décentralisation de 1996, la gestion des ressources naturelles est une compétence transférée aux collectivités locales (voir p.9). La Réserve Naturelle Communautaire (RNC), créée et gérée par les collectivités locales elles-mêmes, est un outil de plus en plus utilisé⁵ et qui semble ici le plus approprié pour mener à bien cette action.

C'est dans cet esprit que les villageois ont été amenés, au cours de cette étude, à définir les différents champs d'action de la future réserve. Il ressort de ses entretiens que la population souhaite une réserve permettant :

- ✓ de restaurer un environnement favorable,
- ✓ de limiter les feux de brousse,
- ✓ de mettre en place une réglementation de l'élevage et de la transhumance,
- ✓ de protéger les pâturages,
- ✓ le retour de la faune sauvage,
- ✓ le développement d'un tourisme naturaliste et de découverte, nouveau débouché économique.

⁵ Il existe en effet plusieurs RNC au Sénégal, sur la petite côte (RNC de Popenguine, Palmarin et la Somone), et dans la région de Tambacounda (RNC périphériques au Parc National du Niokolo Koba).

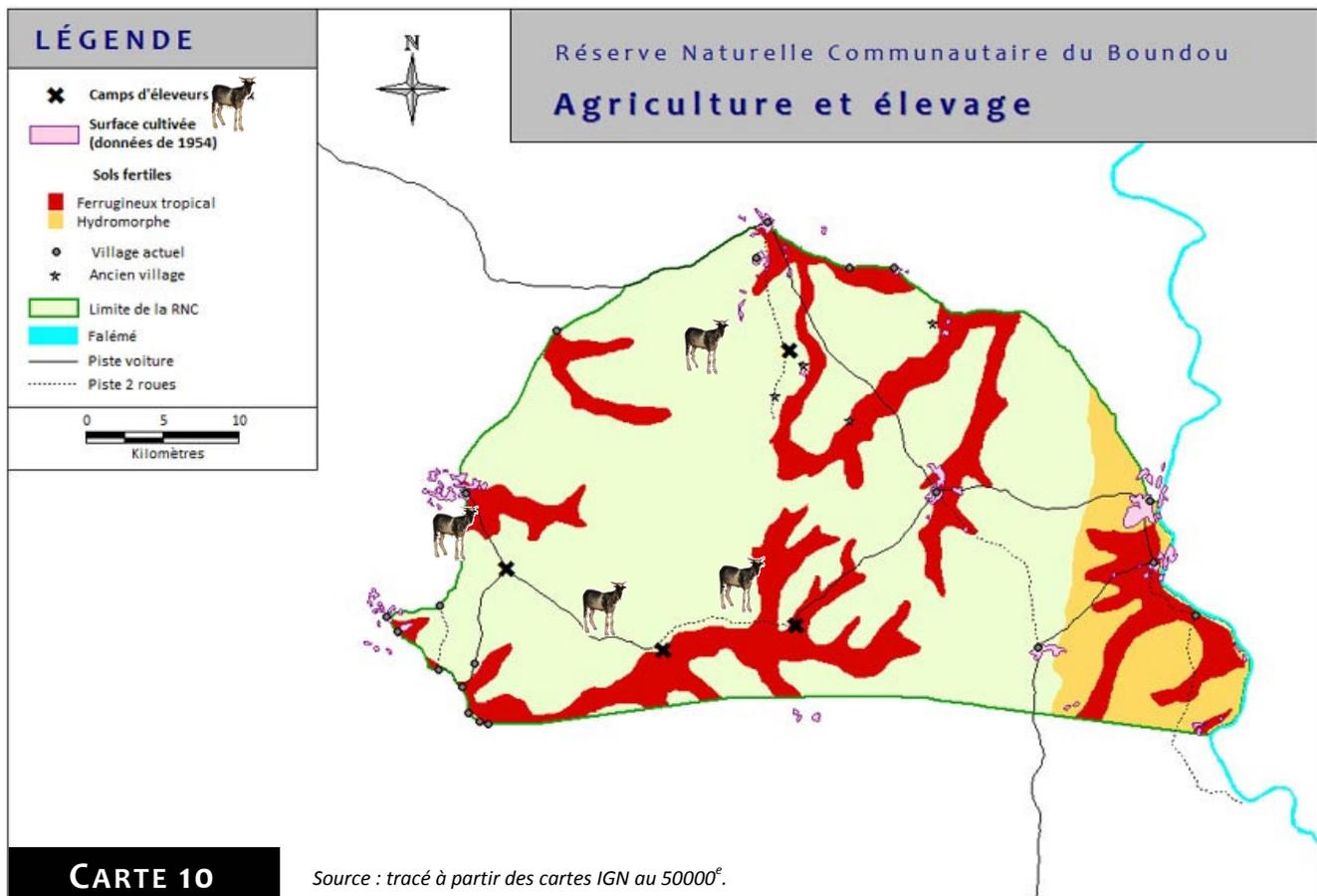
3.2. Les activités socio-économiques

3.2.1. L'agriculture

La culture céréalière est l'activité principale des populations de la zone. Chaque famille possède des champs aux alentours des villages pour y cultiver **le maïs, le mil, le sorgho** et **l'arachide**. Les semis se font pendant l'hivernage et les récoltes se déroulent de septembre à octobre.

Les champs se limitent généralement aux pourtours des villages, dans un rayon allant jusqu'à 3km des habitations. On compte également quelques champs isolés en pleine brousse, où certains propriétaires y ont même aménagés des puits.

Cette activité se cantonne donc principalement à la périphérie de la réserve, et la superficie de ces terres reste très faible : d'après les relevés cartographiques de 1950, moins de 1% du territoire de la réserve étaient cultivés (**Carte 10**). L'agriculture ayant peu évolué au cours des dernières décennies, la situation actuelle doit être proche de celle des années 50. Cependant, il faut noter que toutes les terres de la zone ne sont pas fertiles, et seuls certains types de sols (ferrugineux tropicaux et hydromorphes) sont favorables à la culture. Ainsi, les villages se sont naturellement développés sur ces sols, le long des bassins versants, et les espaces cultivés sont de ce fait limités. Seul le bassin de la Falémé offre de vastes terres cultivables, où les cultures de décrues pourraient être développées.



Par ailleurs, à partir de janvier, certains villages ayant toujours accès à l'eau pratiquent **le maraîchage**. C'est notamment le cas le long de la Falémé, dont les berges sont faites d'une terre riche argileuse, et qui reste en eau presque toute l'année. Ainsi les villageois de Sansanding et Toumboura cultivent encore le maïs, les patates douces, les aubergines et diverses légumineuses.

Le barrage de Belly et le forage de Koussan permettent également aux femmes de ces villages de cultiver de petits jardins (salades, haricots, petits pois...)

3.2.2. L'élevage

L'élevage est la deuxième activité principale de la zone, les familles possédant généralement un ou plusieurs troupeaux de vaches et de petits ruminant (chèvres et moutons).

Cet élevage est de type extensif, les troupeaux errant souvent librement autour des villages, à la recherche de pâturage et d'une source d'eau. En fin d'hivernage, certains bergers s'installent au niveau des points d'eau et y campent avec leur bétail plusieurs mois d'affilés (**Carte 10**).

Bien que très nombreux, ces animaux ne sont abattus qu'occasionnellement pour la consommation, principalement lors des cérémonies (mariages, décès) et fêtes religieuses. En effet, selon la tradition Peul, vaches et moutons sont considérés comme une grande richesse et la grandeur d'un troupeau reflète généralement l'importance sociale de son propriétaire.

A ce cheptel local se rajoutent les troupeaux souvent immenses des **transhumants**, présents sur la zone dès le début de la saison sèche (novembre/décembre) et jusqu'à l'hivernage suivant. La zone est en effet sur le couloir de passage des bergers venant du nord du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie. Ceux-ci descendent parfois jusqu'à Kédougou, mais certains d'entre eux s'établissent pour quelques mois dans la zone, principalement au niveau de la Falémé.

Au niveau des villages, on trouve également de nombreux **ânes** et quelques **chevaux**, élevés pour les travaux de force (labourage, attelage des charrettes, puisage de l'eau...). Quelques **chiens** accompagnent les bergers et leurs troupeaux, ou gardent les jardins près de la Falémé.

Une première estimation de ce cheptel (enquêtes villageoises) donne les chiffres suivants :

- ✓ **16000 bovins**
- ✓ **16000 ovins/caprins**
- ✓ **1000 ânes**
- ✓ **250 chevaux**

3.2.3. La pêche

La pêche se pratique par la population **dans la Falémé** et dans certaines retenues d'eau comme le **barrage de Belly**. Les outils de capture utilisés sont des pièges, des filets dormants, des éperviers (filets volants). Au niveau de la Falémé, les pêcheurs possèdent des pirogues traditionnelles qu'ils utilisent afin de placer leurs filets. Les prises sont destinées à la vente, qui se fait au porte à porte au niveau des villages de Toumboura et Sansanding.

3.2.4. L'exploitation des produits forestiers et autres ressources naturelles

La population villageoise tire profit de nombreux **produits forestiers** (Tableau 2), dont les principaux sont :

- ✓ le bois d'œuvre (poteaux pour les constructions traditionnelles, meubles, pirogues...),
- ✓ le bois de chauffe (cuisine, chauffage en période fraîche),
- ✓ les fruits et feuilles de certains arbustes pour la consommation alimentaire (Pain de singe, jujubes, kinkeliba, etc...),
- ✓ les feuilles, écorces, résine et racines de certains ligneux pour la pharmacopée traditionnelle,
- ✓ les gommés extraites d'*Acacia senegal* (gomme arabique) et de *Sterculia setigera* (production de pare-brise),
- ✓ le miel provenant des ruches sauvages, construites dans les arbres creux.

Les prélèvements s'effectuent généralement **au fur et à mesure des besoins**, ses produits étant destinés à une utilisation ou consommation personnelle. Seules les gommés et certains fruits (pains de singe, jujubes) sont vendues en dehors des villages.

Les minéraux sont également exploités, que ce soit pour un usage local ou destiné à l'exportation :

Pour les constructions traditionnelles, les maçons fabriquent **des briques avec l'argile** prélevée au niveau des mares et des cours d'eau. Cette activité reste cependant très locale, en fonction des besoins de chaque village.

Le sable de la Falémé est également exploité pour les besoins locaux et l'exportation dans les grandes villes. Au niveau de la plage de Sansanding, de gros camions appartenant à des transporteurs locaux viennent prélever le sable pour l'acheminer jusqu'à Tambacounda. Ces camions collectent également **les graviers de latérite** le long des piste, ou de manière plus diffuse dans la zone. Ces graviers sont aussi destinés aux grandes villes.

Par ailleurs, de nombreuses preuves de **l'exploitation frauduleuse** de ressources naturelles ont été observée, les deux principales activités concernées étant la coupe de bois d'œuvre (à des fins commerciales) et le braconnage. Compte tenu de leur impact important sur le milieu, ces activités sont décrites plus en détail dans la partie B (p.73).

3.2.5. La chasse touristique

Pendant la période d'amodiation, de 2000 à 2007, des chasseurs français venaient sur zone pour une courte durée seulement. Dans le cadre de cette activité, un campement de chasse a été construit au bord de la Falémé à Toumboura, en 1999. Des villageois étaient ainsi employés un mois par an pour les besoins de la chasse (guides-pisteurs, gardiens, cuisiniers...).

L'amodiation voisine, sur la communauté rurale de Medina Foulbé et dont le campement a récemment été construit en face de Toumboura, emploie de nouveau quelques villageois pendant la période de chasse. La chasse n'est plus pratiquée dans la zone concernée par la réserve, mais de l'autre côté de la Falémé.

3.2.6. Autres activités

Dans les plus grands villages, **le commerce de denrées alimentaires** se développe et quelques boutiques se construisent sur les places centrales. Les marchands ambulants (en vélos) permettent de desservir les villages les plus enclavés ne disposant pas de boutiques.

Dans chaque village, la production du **pain traditionnel** de qualité est assurée quotidiennement, grâce à des fours traditionnels faits en argile. On note également la présence de quelques artisans, tels que des menuisiers, des maçons ou des forgerons. **Les soins traditionnels** constituent une source de revenus pour une certaine catégorie de la population.

L'orpillage est une activité réservée à certaines familles, généralement pratiqué par les femmes, le long de la Falémé. Il rapporte des revenus importants qui permettent à ces femmes de s'équiper et de payer un petit cheptel. Cette ressource permet de soutenir les familles pendant la période de soudure.



Jardins sur les berges de la Falémé



Pêcheurs sur la Falémé, à Toumboura



Agriculteurs à Koussan



Troupeau de petits ruminants à Belly

	Espèce (Nom latin, français et pular)	Parties prélevées						Utilisations
		Tronc	Ecorce	Feuilles	Racines	Fruits	Gomme	
	<i>Acacia senegal</i> Patuki						x	Gomme arabique commercialisée pour différentes utilisations : le linge, la pâtisserie...
	<i>Adansonia digitata</i> Baobab, Boki		x	x		x		Ecorce pour la fabrication de corde ; feuilles et fruits pour la consommation alimentaire.
	<i>Anogeissus leiocarpus</i> Bouleau d' Afrique, Kaudiauli	x						Bois pour la menuiserie-charpente.
	<i>Balanites aegyptiaca</i> Dattier du désert, Niaroale	x		x		x		Bois pour la fabrication d'outils ; feuilles et fruits consommés.
	<i>Bombax costatum</i> Faux kapokier, Djohi	x						Bois pour la menuiserie-charpente.

	<i>Borassus aethiopum</i> Palmier rônier, Doubi	x		x	x			Stipe pour la menuiserie ; feuilles pour la construction d'abris ; racine consommée ("chou palmiste").
	<i>Combretum micranthum</i> Kinkéliba, Kinkeliba			x				Feuilles en infusion.
	<i>Cordyla pinnata</i> Poirier du Cayor, Douki	x					x	Bois pour la menuiserie ; fruits consommés.
	<i>Pterocarpus erinaceus</i> Vène, Bani	x		x				Bois pour la menuiserie-charpente ; feuilles comme fourrage.
	<i>Sterculia setigera</i> Bobori			x			x	Gomme entrant dans la fabrication des pare-brise ; feuilles consommées.
	<i>Ziziphus mauritiaca</i> Jujubier, Diaabi			x			x	Fruits consommés ; feuilles pour la pharmacopée.

Tableau 2 : Les principales espèces végétales exploitées dans la zone (par ordre alphabétique).

BIBLIOGRAPHIE

BA T. et NOBA K. 2001. Flore et biodiversité végétale au Sénégal. Science et changements planétaires / Sécheresse. Vol. 12 (3) : 149-55.

GOKEE C. 2008. Central Falémé Archeology Project, mission de terrain 2008.

KAMARA C. M. 1975. Histoire du Boundou. Bulletin de l'IFAN. T37, série B, n°4.

Annexes

A n n e x e 1

Les mares répertoriées dans la réserve et à sa périphérie proche.

A n n e x e 2

Zones prospectées et méthodes d'étude sur le terrain

A n n e x e 3

Liste des ligneux – Inventaire 2007-2008



A n n e x e 4

Liste des herbacées – Inventaire 2007-2008



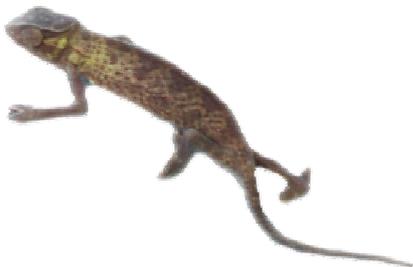
A n n e x e 5

Liste des oiseaux / Espèces observées
d'octobre 2007 à décembre 2008



A n n e x e 6

Liste des mammifères / Espèces observées
d'octobre 2007 à décembre 2008



A n n e x e 7

Liste des reptiles / Espèces observées
d'octobre 2007 à décembre 2008

Annexe 1

Les mares répertoriées dans la réserve et à sa périphérie proche.

N°	Mares	Signification du nom	localisation		Date d'assèchement (2007-2008)
			X (°W)	Y (°N)	
1	Alana	« Entre les deux villages »	12,26004	13,99861	-
2	Anguili	-	12,50827	13,88114	Mars
3	Bati Fara	« Les grandes herbes près du ruisseau »	12,30623	13,9415	-
4	Barrage de Belly	-	12,37199	14,10265	Toute l'année
5	Barrage de Koussan	-	12,42747	14,11814	Avril
6	Baytilahi	Nom arabe	12,38308	13,95385	Fin Novembre
7	Belly Doubbé	« La mare des rôniers »	-	-	-
8	Belly Gaby	« La mare de l'hippopotame »	12,68378	13,90895	-
9	Boudde Dayaar	« Les baobabs de Dayar »	-	-	-
10	Daka Daké	« Le camp de Daké » (nom de famille)	12,60102	13,93127	Fin décembre
11	Didending	« Le petit Didé »	-	-	-
12	Djala Ko	« Le ruisseau de Djala » (nom de famille mandingue)	-	-	-
13	Feto Allouki	« La petite mare des allouki » (nom d'une espèce d'acacia)	-	-	-
14	Feto Amara	« La petite mare d'Amara »	-	-	-
15	Feto Bani	« La petite mare du vène »	-	-	-
16	Feto Boyndi	« La petite mare des boyndi » (nom d'une liane)	-	-	-
17	Feto Doutal	« La petite mare des vautours »	12,45106	14,12923	Fin novembre
18	Feto Mango	« La grande mare de cailloux »	12,53587	14,04894	Fin décembre
19	Kolomouta Ko	« Le ruisseau de Kolomouta » (Famille de griots Diakhanké)	-	-	-
20	Lougel Kago	« La petite mare profonde de Kago » (nom de famille)	-	-	-
21	Mania Dala	« La mare de Mania » (nom pulaar)	12,43250	14,05666	Novembre
22	Manian	Nom d'un lieu près de Koussan	-	-	-
23	Punedji 1	« Les mares jumelles »	12,52716	14,09843	-
24	Punedji 2	« Les mares jumelles »	12,60237	14,03050	-
25	Séoundé (ou Mare de Belly)	« La source »	12,35219	14,09225	Octobre
26	Tigué Faro	« La petite mare de Tigué »	-	-	-
27	Wendou Féto	« La petite mare »	-	-	-
28	Wendou Fodé	« La mare de Fodé » (nom de famille)	12,42924	13,89642	Fin janvier
29	Wendou Penda	« La mare de Penda » (prénom pulaar)	12,43931	14,12765	Fin novembre
30	Wendou Tangara	-	12,40004	13,97442	-

Annexe 2

Zones prospectées et méthodes d'étude sur le terrain :

Compte tenu de la dimension de la réserve, les prospections réalisées au cours de l'année d'étude n'ont pas pu être exhaustives. Différents sites ont donc été choisis (carte suivante) et étudiés par les trois méthodes décrites ci-dessous.

La prospection pédestre guidée :

Lieu : au niveau des sites d'intérêt écologique, bien connus des populations locales.

Période : toute l'année.

Objectif : identifier les espèces caractéristiques du site (faune/flore) et les habitats naturels.

Méthode : marche guidée par un habitant de la zone (berger, guide de chasse) connaissant très bien le site.

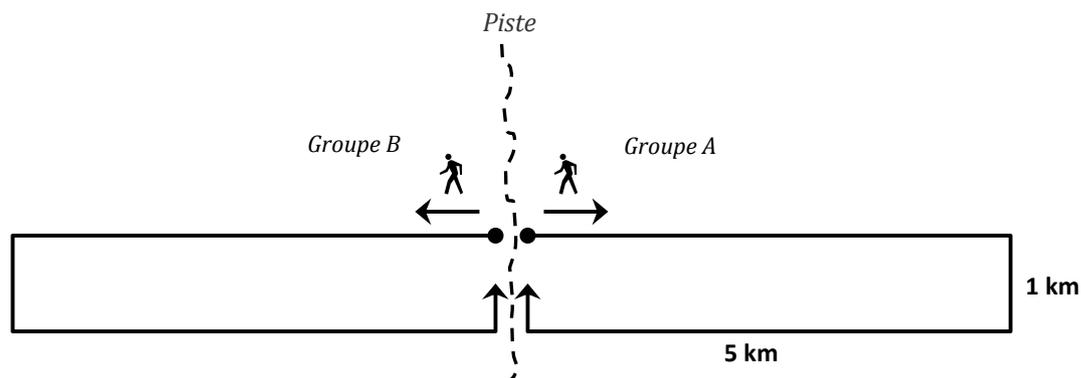
Le transect pédestre :

Lieu : sites choisis aléatoirement dans chaque zone de la réserve.

Période : hivernage 2008 (juin - juillet - août), entre 9 et 15h (3 à 4h de marche).

Objectif : estimer la densité des mammifères dans les différentes zones de la réserve, poursuivre l'inventaire des oiseaux.

Méthode : 2 groupes (1 technicien + 1 guide) parcourent le trajet suivant :



Les distances choisies permettent de couvrir une surface assez grande pour éviter de compter un même individu deux fois. A partir d'une piste périphérique, les deux groupes partent dans la même direction mais à 2 km d'écart. Le cap est maintenu grâce à une boussole et les coordonnées sont relevées par GPS. Les observations sont notées sur la fiche « Transect ».

Synthèse des transects : 30 transects (15x2) en 15 jours répartis entre le 22 juin et le 19 août 2008, soit 300km parcourus.

Le point fixe :

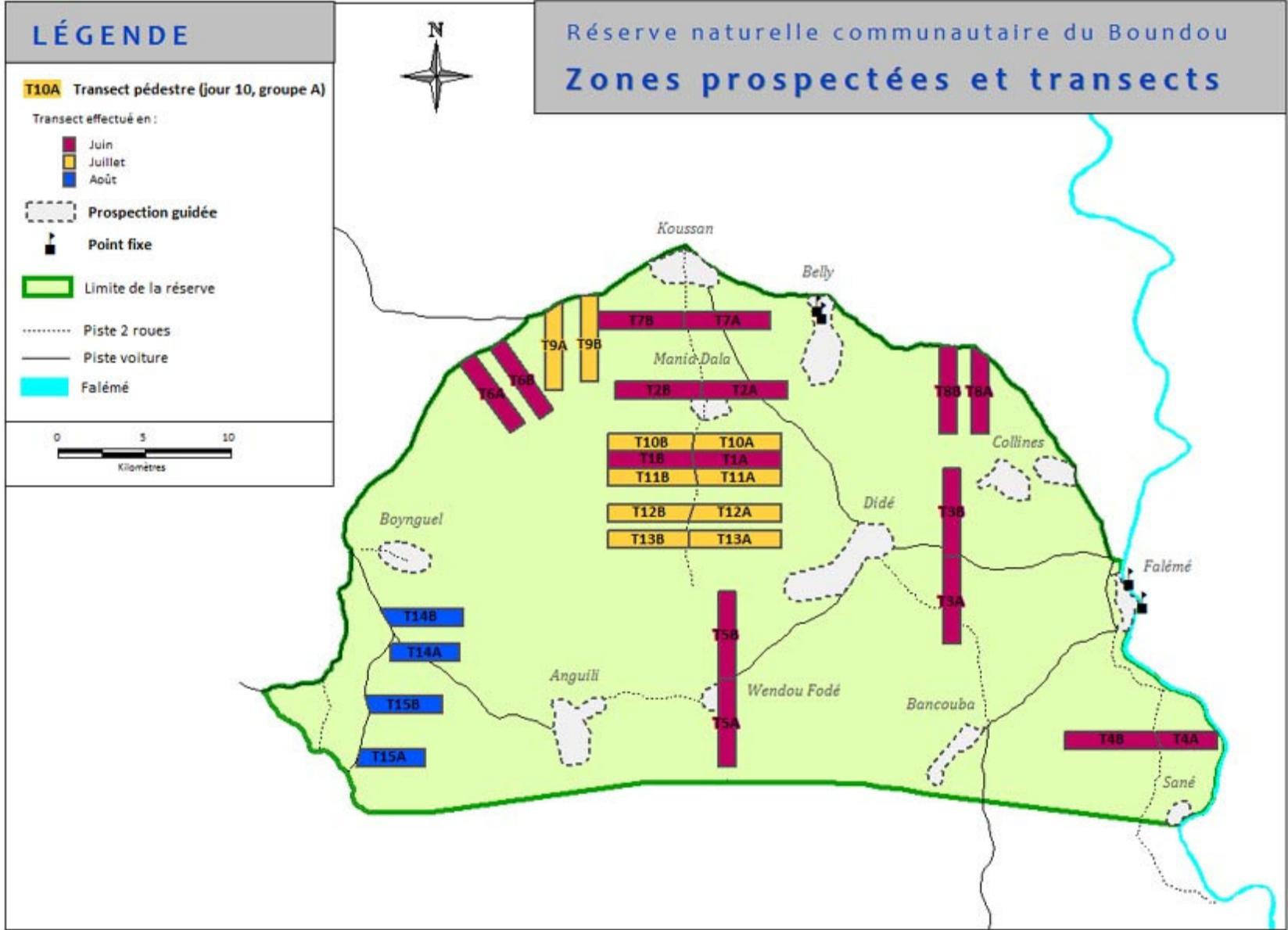
Lieu : Barrage de Belly, berges de la Falémé.

Période : janvier 2008 et mai 2008.

Objectif : Inventaire des oiseaux en saison sèche, comptage des oiseaux, mammifères et reptiles venant s'abreuver, comportement des espèces.

Méthode : 2 observateurs se placent à 2 points différents offrant une bonne visibilité.

Ces observations (voir fiche « Point Fixe ») ont été faites au même endroit en janvier puis en mai, afin de comparer la présence des espèces au cours de l'année. Les premiers résultats permettront d'acquérir des données de base pour les futurs gestionnaires de la réserve.



Fiches d'observations utilisées pour les transects et points fixes :

Fiche TRANSECT

Transect n° : _____ **Lieu :** _____
Orientation : _____ **Date :** _____
Groupe : _____ **Heure de départ :** _____

Point GPS	Nom	Latitude	Longitude	Météo :
Début aller				
Fin aller				
Début retour				
Fin retour				

Description du milieu :

Observation des mammifères

	Espèce	Heure	# ind	Age		Localisation		Observation		Activité
				Ad	Juv	X	Y	α	D	

Fiche POINT FIXE

Point fixe n° : _____ **Date :** _____
Lieu : _____ **Heure de début :** _____
Groupe : _____ **Heure de fin :** _____

Météo :

Description du milieu :

Observations Mammifères/Oiseaux/Reptiles

	Espèce	Heure Arrivée	Heure Départ	# ind	Age		Support			Activité
					Ad	Juv	Sol	Arbre	Vol	

Annexe 3

Liste des ligneux – Inventaire 2007-2008

Famille	Nom scientifique	Nom français	Nom Puular
Anacardiacées	<i>Sclerocarya birrea</i>		Eeri
Annonacées	<i>Annona senegalensis</i>	Pomme cannelle du Sénégal	Doukoumi
	<i>Hexalobus monopetalus</i>		Boyli
Apocynacées	<i>Adenium obesum</i>	Baobab chacal	Dara boki
Arécacées	<i>Borassus aethiopum</i>	Palmier rônier	Doubi
	<i>Phoenix dactylifera</i>	Palmier-dattier	Tamarohi
Asclépiadacées	<i>Calotropis procera</i>	Arbre à soie du Sénégal	Bamambi
Balanitacées	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Dattier du désert	Niaroale
Bombacacées	<i>Adansonia digitata</i>	Baobab	Boki
	<i>Bombax costatum</i>	Faux kapokier	Djohi
Boraginacées	<i>Cordia myxa</i>		Thiamanoye
Burséracées	<i>Commiphora africana</i>	Myrrhe africaine	Baddi
Capparacées	<i>Crateva adansoni</i>		Dantekoulahi
Césalpiniacées	<i>Bauhinia rufescens</i>		Namari
	<i>Berlinia grandiflora</i>		Ngoniakawi
	<i>Cordyla pinnata</i>	Poirier du Cayor	Douki
	<i>Piliostigma thonningii</i>		Barkewi
	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier	Diammi
Combretacées	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Bouleau d' Afrique	Kaudiauli
	<i>Combretum glutinosum</i>		Looki
	<i>Combretum micranthum</i>	Kinkeliba	Kinkeliba
	<i>Guiera senegalensis</i>		Baliniama
	<i>Terminalia macroptera</i>		Baudewi
	<i>Terminalia mantaly</i>		Dingali
Euphorbiacées	<i>Antidesma venosum</i>		Iaram thioli
Fabacées	<i>Andira inermis</i>		-
	<i>Dalbergia melanoxylon</i>	Ebénier du Sénégal	Dialambani
	<i>Pterocarpus lucens</i>		Tchagni
	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Vène	Bani
Méliacées	<i>Azadirachta indica</i>	Margousier	Nim
Mimosacées	<i>Acacia macrostachya</i>		-
	<i>Acacia nilotica</i>		Gaoudi
	<i>Acacia senegal</i>	Gommier du Sénégal	Patouki
	<i>Acacia seyal</i>		Boulbi

	<i>Acacia sieberiana</i>		Thidi
	<i>Acacia tortilis</i>		-
	<i>Albizia chevalieri</i>		Thiewi
	<i>Dichrostachys cinerea</i>		Bourli
	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré	Netewi
Moracées	<i>Ficus Platyphylla</i>		Dindewi
	<i>Ficus sycomorus</i>		Iwi
Poacées	<i>Oxytenanthera abyssinica</i>	Bambou	-
Rhamnacées	<i>Ziziphus abyssinica</i>		Diaabi
	<i>Ziziphus mauritiaca</i>	Jujubier	Diaabi
	<i>Ziziphus mucronata</i>	Jujubier de la hyène	Diaabi Faorou
Rubiaceés	<i>Mitragyna inermis</i>		Kauli
Sterculiacées	<i>Sterculia setigera</i>		Bobori
Tiliacées	<i>Grewia bicolor</i>		Keeli balewi
	<i>Grewia lasiodiscus</i>		Keeli danewi
Ulmacées	<i>Celtis integrifolia</i>		Ganki

Annexe 4

Liste des herbacées – Inventaire 2007-2008

Famille	Nom scientifique	Nom Puular	Cycle
Acanthaceae	<i>Peristrophe bicalyculata</i>		Annuelle
	<i>Nelsonia canescens</i>		Annuelle
Aizoaceae	<i>Mollugo nudicaulis</i>		Annuelle
Asclepiadaceae	<i>Leptadenia astata</i>	Tiapatowi	
Caesalpiniaceae	<i>Cassia obtusifolia</i>	Oulo	Annuelle
	<i>Cassia mimosoides</i>		Annuelle
Commelinaceae	<i>Cyanotis lanata</i>		Annuelle
	<i>Commelina benghalensis</i>		Annuelle
Cucurbitaceae	<i>Cucumis melo</i>	Denilouandou	Annuelle
Cyperaceae	<i>Cyperus esculentus</i>		Vivace
	<i>Kyllinga tenuifolia</i>		
Fabaceae	<i>Zornia glochidiata</i>		Annuelle
	<i>Indigofera dendroides</i>		Annuelle
Liliaceae	<i>Gloriosa superba</i>		Vivace
Nymphaeaceae	<i>Nymphae lotus</i>		Vivace
Poaceae	<i>Oryza barthii</i>		Annuelle
	<i>Pennisetum pedicellatum</i>	Wouloundé	Annuelle
	<i>Setaria pumila</i>		Annuelle
Rubiaceae	<i>Spermacoce stachydea</i>		Annuelle
	<i>Oldenlandia corymbosa</i>		Annuelle
Solanaceae	<i>Physalis angulata</i>		Annuelle
Sterculiaceae	<i>Waltheria indica</i>		Pérenne
Tribulaceae	<i>Tribulus terrestris</i>	Toupéré	Annuelle
Vitaceae	<i>Cissus quadrangularis</i>		
Zingiberaceae	<i>Siphonochilus aethipicus</i>		Vivace

Annexe 5

Liste des oiseaux / Espèces observées d'octobre 2007 à décembre 2008

Famille	Nom français	Nom scientifique	Période d'observation				Ab.	Statut	Repro	Statut de protection		
			SSd	SSm	SSf	Hiv				International	Sénégal	UE (P)
Ardéidés	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X				R	MR ?		LC	IP	1
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>					AC	R-dl		LC		
	Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	X				R	MP ?		LC		1
	Héron garde-bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>					O	MR		LC	IP	
	Héron à dos vert	<i>Butorides striatus</i>					O	MR		LC		
Scopidés	Ombrette du Sénégal	<i>Scopus umbretta</i>					AC	R ?	x (Nid)	LC		
Ciconiidés	Cigogne épiscopale	<i>Ciconia episcopus</i>	X				R	MR		LC	IP	
Threskiornithidés	Ibis hagedash	<i>Bostrychia hagedash</i>					R	MR		LC	IP	
Anatidés	Canard casqué	<i>Sarkidiornis melanotos</i>					O	MA		LC		
	Dendrocygne veuf	<i>Dendrocygna viduata</i>		X		X	R	MA		LC		
Accipitridés	Aigle de Wahlberg	<i>Aquila wahlbergi</i>				X	R	R ?	x (Nid)	LC	IP	
	Aigle martial	<i>Polemaetus bellicosus</i>				X	R	R ?	x (Juv.)	LC	IP	
	Aigle pêcheur	<i>Haliaeetus vocifer</i>			X		R	R ?		LC	IP	
	Aigle ravisseur	<i>Aquila rapax</i>					R	R ?	x (Juv.)	LC	IP	
	Aigle-Autour fascié	<i>Hieraetus spilogaster</i>					O	R ?	x (Juv.)	LC	IP	
	Autour Gabar	<i>Melierax gabar</i>					O	R ?		LC	IP	
	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>			X		R	MP		LC	IP	1
	Bateleur	<i>Terathopius ecaudatus</i>					AC	MR	x (Juv.)	LC	IP	
	Busard des sauterelles	<i>Butastur rufipennis</i>					O	MA		LC	IP	
	Buse à queue rousse	<i>Buteo auguralis</i>				X	R	R ?		LC	IP	
	Buse unibande	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>				X	R	R ?		LC	IP	
	Circaète brun	<i>Circaetus cinereus</i>					AC	R ?	x (Nid)	LC	IP	

	Circaète de Baudoin	<i>Circaetus beaudouini</i>			X	R	R ?		VU	IP	
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>		X	X	R	R ?		LC	IP	
	Epervier de l'Ovampo	<i>Accipiter ovampensis</i>				R	MA		LC	IP	
	Epervier shikra	<i>Accipiter badius</i>		X		R	MR ?		LC	IP	
	Gyps africain	<i>Gyps africanus</i>				O	MR		NT	IP	
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>				R	MP ?		LC	IP	1
	Naucler d'Afrique	<i>Chelictinia riocourii</i>				R	MA		LC	IP	
	Percnoptère brun	<i>Necrosyrtes monachus</i>				O	MR ?	x (Juv.)	LC	IP	
Falconidés	Faucon à cou roux	<i>Falco chicquera</i>				O	R		LC	IP	
	Faucon ardoisé	<i>Falco ardosiaceus</i>				O	R ?		LC	IP	
	Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>				R	MP ?		LC	IP	1
	Hobereau africain	<i>Falco cuvieri</i>				R	R ?		LC	IP	
Phasianidés	Francolin commun	<i>Francolinus bicalcaratus</i>				C	R	x (Parade)	LC		
	Pintade commune	<i>Numida meleagris</i>				O	R ?		LC		
	Poule des rochers	<i>Ptilopachus petrosus</i>				O	R ?		LC		
Rallidés	Petite poule d'eau africaine	<i>Gallinula angulata</i>				R	MA		LC		
Jacanidés	Jacana	<i>Actophilornis africana</i>				R	MR		LC		
Burhinidés	Oedicnème du Sénégal	<i>Burhinus senegalensis</i>				O	R-dl		LC		
	Oedicnème tachard	<i>Burhinus capensis</i>				R	R ?		LC		
Charadriidés	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>				O	MP		LC		2
	Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>				O	MP		LC		x
	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>				AC	MP		LC		1
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>				O	MR		LC		x
	Vanneau à tête noire	<i>Vanellus tectus</i>				AC	MR	x (Acc.)	LC		
	Vanneau armé	<i>Vanellus spinosus</i>				C	R-dl	x (CEuf)	LC		
	Vanneau du Sénégal	<i>Vanellus senegalus</i>				O	MA		LC		
Glaréolidés	Pluvian d'égypte	<i>Pluvianus aegyptius</i>				O	MA		LC		
Ptéroclidés	Ganga du Sénégal	<i>Pterocles exustus</i>				AC	MR		LC		
	Ganga quadribande	<i>Pterocles quadricinctus</i>				O	MR		LC		

Colombidés	Emerauldine à bec noir	<i>Turtur abyssinicus</i>					R	R ?		LC				
	Pigeon de Guinée	<i>Columba guinea</i>					AC	MR		LC				
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	X	X			R	MP		LC	2			
	Tourterelle du Cap	<i>Oena capensis</i>					C	R		LC				
	Tourterelle maillée	<i>Streptopelia senegalensis</i>					C	MR		LC				
	Tourterelle pleureuse	<i>Streptopelia decipiens</i>							X	R	MA ?	LC		
	Tourterelle vineuse	<i>Streptopelia vinacea</i>					C	R		LC				
Psittacidés	Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>					AC	MR		LC	PP			
	Youyou	<i>Poicephalus senegalus</i>					C	MR		LC	PP			
Musophagidés	Touraco gris	<i>Crinifer piscator</i>					C	R		LC				
Cuculidés	Coucou didric	<i>Chrysococcyx caprius</i>							X	R	MA	x (Juv.)	LC	
	Coucal du Sénégal	<i>Centropus senegalensis</i>					C	R				x (Nid)	LC	
	Coucou de Levillant	<i>Clamator levillanti</i>								R	MA		LC	
Caprimulgidés	Engoulevent à balanciers	<i>Macrodipteryx longipennis</i>								R	MA	x (Nuptial)	LC	
Apopidés	Martinet des palmiers	<i>Cypsiurus parvus</i>					C	R				x (Nid)	LC	
Alcédinidés	Martin-chasseur du Sénégal	<i>Halcyon senegalensis</i>								O	MA		LC	
	Martin-pêcheur pie	<i>Ceryle rudis</i>					AC	R-dl					LC	
	Petit martin-pêcheur huppé	<i>Alcedo cristata</i>								R	MA		LC	
Méropidés	Guêpier à gorge rouge	<i>Merops bullocki</i>								O	R-dl		LC	
	Guêpier nain	<i>Merops pusillus</i>								R	R ?		LC	
	Petit guêpier vert	<i>Merops orientalis</i>								O	R-dl ?		LC	
Coraciidés	Rolle africain	<i>Eurystomus glaucurus</i>								O	MA		LC	
	Rollier d'Abyssinie	<i>Coracias abyssiniica</i>					C	R					LC	
Upupidés	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>								O	R-dl ?		LC	x
	Irisor moqueur	<i>Phoeniculus purpureus</i>					C	MR					LC	
	Petit moqueur noir	<i>Phoeniculus aterrimus</i>					C	MR					LC	
Bucérotidés	Grand calao d'Abyssinie	<i>Bucorvus abyssinicus</i>								O	MR		LC	IP
	Petit calao à bec noir	<i>Tockus nasatus</i>								O	MA		LC	IP

	Petit calao à bec rouge	<i>Tockus erythrorhynchus</i>		C	R		LC	IP
Capitonidés	Barbu de vieillot	<i>Lybius vieilloti</i>		R	R ?		LC	
Indicatoridés	Grand indicateur	<i>Indicator indicator</i>		O	MR ?		LC	
Pacidés	Petit pic gris	<i>Dendropicos elachus</i>		R	R ?		LC	
	Pic à tâches noires	<i>Campethera punctuligera</i>		R	R ?		LC	
Alaudidés	Alouette-moineau à oreillons blancs	<i>Eremopterix leucotis</i>		O	MR		LC	
	Alouette modeste	<i>Galerida modesta</i>		R	R ?		LC	
Hirondinidés	Grande hirondelle à ventre roux	<i>Hirundo senegalensis</i>		O	MA	x (Nid)	LC	
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		R	/P		LC	x
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		R	/P		LC	x
	Petite hirondelle à ventre roux	<i>Hirundo semirufa</i>		R	MA	x (Nid)	LC	
Motacillidés	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		R	MP		LC	x
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		R	MP		LC	x
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		R	MP		LC	x
Laniidés	Bagadai casqué	<i>Prionops plumatus</i>		R	MR		LC	
	Corvinelle	<i>Corvinella corvina</i>		AC	MR		LC	
	Gonolek de Barbarie	<i>Laniarius barbarus</i>		AC	R		LC	
	Tchagra à tête noire	<i>Tchagra senegala</i>		R	MR ?		LC	
Oriolidés	Loriot doré africain	<i>Oriolus auratus</i>		R	MA		LC	
Dicruridés	Drongo brillant	<i>Dicrurus adsimilis</i>		AC	R		LC	
Sturnidés	Merle métallique à longue queue	<i>Lamprotornis caudatus</i>		C	R		LC	
	Merle métallique commun	<i>Lamprotornis chalybaeus</i>		C	R		LC	
	Pique-bœuf à bec jaune	<i>Buphagus africanus</i>		AC	R		LC	
Corvidés	Corbeau Pie	<i>Corvus albus</i>		O	MR		LC	
	Piac-piac	<i>Ptilostomus afer</i>		AC	MR		LC	
Pycnonotidés	Bulbul commun	<i>Pycnonotus barbatus</i>		R	MR ?		LC	
Turdinés	Agrobate roux	<i>Cercotrichas galactotes</i>		R	MP		LC	x

	Merle africain	<i>Turdus pelios</i>			X	R	MR ?		LC	
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>			X	R	MR ?		LC	
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	X			R	MP		LC	x
Timaliinés	Cratéope brun	<i>Turdoides plebejus</i>				R	R	x (Juv.)	LC	
Sylviinés	Camaroptère à dos gris	<i>Camaroptera brachyura</i>				O	MR		LC	
	Erémomèle à dos vert	<i>Eremomela pusilla</i>			X	R	R ?		LC	
Muscicapinés	Gobe-mouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>				R	MP		LC	x
Monarchinés	Moucherolle de Paradis	<i>Terpsiphone viridis</i>				R	MA	x (Nuptial)	LC	
Nectariniidés	Souimanga à longue queue	<i>Nectarinia pulchella</i>				O	MA	x (Nuptial)	LC	
	Souimanga à poitrine rouge	<i>Nectarinia senegalensis</i>	X			R	MR ?		LC	
	Souimanga à ventre olive	<i>Nectarinia chloropygia</i>				R	MR		LC	
Emberizidés	Bruant canelle	<i>Emberiza tahapisi</i>				R	MA		LC	
Fringillidés	Serin du Mozambique	<i>Serinus mozambicus</i>				O	MR		LC	
Plocéidés	Amarante commun	<i>Lagonosticta senegala</i>				C	MR		LC	
	Bec-de-corail cendré	<i>Estrilda troglodytes</i>				AC	R ?		LC	
	Combassou du Sénégal	<i>Vidua chalybeata</i>				C	MR		LC	
	Cordon-bleu	<i>Uraeginthus bengalus</i>				AC	MR		LC	
	Ignicolore	<i>Euplectes franciscanus</i>				O	R ?	x (Nuptial)	LC	
	Moineau gris	<i>Passer griseus</i>				C	R	x (Nid)	LC	
	Moineau quadrillé	<i>Sporopipes frontalis</i>				R	MR		LC	
	Petit moineau Soulcie	<i>Petronia dentata</i>				C	MR		LC	
	Tisserin à tête noire	<i>Ploceus melanocephalus</i>				AC	MR	x (Nid)	LC	
	Tisserin gendarme	<i>Ploceus cucullatus</i>				C	MR	x (Nid)	LC	
	Travailleur à bec rouge	<i>Quelea quelea</i>			X	R	MA		LC	
	Veuve à collier d'or	<i>Vidua interjecta</i>				C	R ?	x (Nuptial)	LC	
	Veuve dominicaine	<i>Vidua macroura</i>				AC	R ?	x (Nuptial)	LC	
TOTAL = 132 espèces			80	74	39	103				
			SSd	SSm	SSf	Hiv				

LEGENDE

Thème	Abréviation	Définition
-------	-------------	------------

Abondance relative (Ab.)

}	C	Commun	Vu à chaque sortie en milieu favorable
	AC	Assez commun	Vu souvent mais pas tous les jours
	O	Occasionnel	Vu quelque fois au cours de l'année
	R	Rare	Vu une seule fois (ou plusieurs fois sur une courte période)

Statut

Adapté à partir des statuts utilisés dans les "Oiseaux du Complexe WAP"

}	R	Résident	Espèce présente toute l'année
	R-dl	Résident - déplacement locaux	Espèce présente toute l'année mais effectuant des déplacements locaux au sein de la zone (par ex. vers la Falémé en saison sèche)
	MR	Migrateur régional	Espèce à présence saisonnière, originaires de zones éco-climatiques voisines, dont les déplacements sont liés aux variations climatiques annuelles (alternance saison sèche - saison des pluies)
	MA	Migrateur inter-africain	Espèce migrant au sein du continent africain, mais au-delà des régions proches
	MP	Migratrice paléarctique	Migrateur venant d'Europe ou d'Asie et passant l'hiver en Afrique de l'Ouest
	/P	Migrateur de passage	Migrateur paléarctique seulement de passage sur la zone (ne séjourne pas)
	EG	Egaré	Espèce en dehors de son aire de distribution
	?	Statut à confirmer	(manque de données)

Reproduction

X Preuve de reproduction observée :

}	Juv.	Juveniles (oisillons ou immatures) observés
	Nid	Présence de nids ou preuve de construction (transport de matériaux)
	Œuf	Présence d'œufs
	Acc.	Accouplement observé
	Nuptial	Mâle en plumage nuptial
	Parade	Parade nuptiale observée

Thème	Abréviation	Définition
Statut de protection		
International (Liste rouge UICN)	VU	Vulnérable Taxon remplissant au moins un des critères de la catégorie Vulnérable et étant par conséquent confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage
	NT	Near threatened / Quasi menacé Near threatened / Quasi-menacé. Taxon ne remplissant pas encore les critères des catégories du groupe Menacé, mais étant près de les remplir ou les remplira probablement dans un avenir proche
	LC	Least concern / Préoccupation mineure Least concern / Préoccupation mineure. Taxon ne remplissant pas les critères des catégories Menacé ou Quasi-menacé. Il s'agit de taxons répandus et abondants
Sénégal (Code de la chasse)	IP	Intégralement protégé Protection absolue sur l'ensemble du territoire sénégalais, chasse et capture interdite (hors permis scientifique)
	PP	Partiellement protégé Protection partielle sur l'ensemble du territoire sénégalais, chasse et capture réglementées (permis spécifiques)
Europe (Directive oiseau)	1	Annexe 1 Espèce dont la protection nécessite la mise en place de zones de protections spéciales (protection de leur habitat)
	2	Annexe 2 Espèce dont la chasse n'est pas interdite si les conditions de conservation sont respectées
	x	Migrateur paléarctique non classé

Période d'observation

}		SSd	Saison sèche - début (octobre à novembre)
		SSm	Saison sèche - milieu (décembre à février)
		SSf	Saison sèche - fin (mars à mai)
		Hiv	Hivernage (juin à septembre)

	Présence continue dans la période concernée
X	Présence anecdotique

Annexe 6

Liste des mammifères / Espèces observées d'octobre 2007 à décembre 2008

Ordre	Espèce	Nom commun	Nom pulaar	Type d'observation	Ab.	Statut de protection	
						International	Sénégal
Artiodactyles	<i>Gazella rufifrons</i>	Gazelle à front roux	Lella	Directe	R	VU	IP
	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame	Gabi	Directe	R	VU	IP
	<i>Hippotragus equinus koba</i>	Hippotrague rouan	Koba	Directe	R	-	PP
	<i>Ourebia ourebi</i>	Ourébi	Ndyambaré	Directe	R	-	PP
	<i>Phacochoerus africanus</i>	Phacochère	Mbabba laddé	Directe	C	-	-
	<i>Redunca redunca</i>	Redunca	-	Indirecte : Cornes	R	-	PP
	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Céphalophe de Grimm	Dyaoré	Directe	R	-	PP
	<i>Tragelaphus scriptus scriptus</i>	Guib harnaché	Balou dyaoré	Indirecte : Cornes	R	-	PP
Carnivores	<i>Canis aureus</i>	Chacal commun	Buoi	Directe	O	-	-
	<i>Civettictis civetta</i>	Civettes africaine	Sunka	Indirecte : Peau	R	-	PP
	<i>Crocuta crocuta</i>	Hyène	Faorou / Pobi (la meute)	Indirecte : Traces + Fécès	O	-	-
	<i>Caracal caracal</i>	Caracal	Safandu	Directe	R	-	PP
	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon	Gas dombal	Directe	O	-	PP
	<i>Leptailurus serval</i>	Serval	Musurou laddé	Directe	R	-	PP
	<i>Mungos mungo</i>	Mangue rayée	-	Directe	R	-	PP
Chiroptères	<i>Phyllorhine sp.</i>	Phyllorhine	-	Directe	R	-	-
Primates	<i>Chlorocebus sabaues</i>	Callitriche	Wandou konior	Directe	R	-	-
	<i>Erythrocebus patas patas</i>	Patas	Wandou wodérou	Directe	AC	-	-
	<i>Papio papio</i>	Babouin de Guinée	Wandou baleru	Directe	AC	NT	-
Rongeurs	<i>Arvicanthis niloticus</i>	Rat roussard	-	Directe	R	-	-
	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic à crête	Sangaldé	Directe	R	-	-
	<i>Xerus erythropus</i>	Ecureuil fouisseur	Djiré	Directe	C	-	-
Tubulidentés	<i>Orycteropus afer</i>	Oryctérope	Yendou	Indirecte : Peau	R	-	IP

Annexe 7

Liste des reptiles / Espèces observées d'octobre 2007 à décembre 2008

Ordre	Espèce	Nom commun	Type d'observation	Ab.	Statut de protection	
					International	Sénégal
Ophidiens	<i>Haemorrhois dorri</i>	Couleuvre de Dorr	Directe	R	-	-
	<i>Psammophis sibilans</i>	Psammophis sifflant	Directe	R	-	-
	<i>Python sebae</i>	Python de Seba	Indirecte (exuvie)	R	-	PP
Squamate	<i>Varanus niloticus</i>	Varan du Nil	Directe	AC	-	PP
	<i>Varanus exanthematicus</i>	Varan des savanes	Directe	O	-	PP
	<i>Chamaeleo senegalensis</i>	Caméléon du Sénégal	Directe	R	-	-
	<i>Trachylepis perrotetii</i>	Scinque	Directe	O	-	-
	<i>Hemidactylus brooki</i>	Gekko	Directe	C	-	-
	<i>Agama agama</i>	Agama commun	Directe	C	-	-
Testudinés	<i>Centrochelys sulcata</i>	Tortue sillonnée	Indirecte (carapace)	R	VU	-
	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>	Tortue molle du Sénégal	Indirecte (carapace)	R	NT	IP
	<i>Pelomedusa subrufa olivacea</i>	Péloméduse roussâtre	Directe	O	-	IP
	<i>Kinixys belliana</i>	Kynixys de Bell	Directe	R	-	IP

Le plan de gestion a été réalisé par :



Claire CLEMENT
Ecologue (Tétraktys)

Campagnes de terrain, inventaires faune/flore, bibliographie, cartographie, rédaction et mise en forme du rapport.



Doudou SOW
Ingénieur des travaux des Parcs Nationaux (IREF de Tambacounda)

Campagnes de terrain, inventaires faune/flore, rédaction du rapport.



Abdoulaye KANTE
Guide de l'équipe de terrain (Koussan)

Campagnes de terrain, inventaires Faune/Flore, réparation des motos.

Autres intervenants :

Jean-Guy BAYON (coordination de l'étude)

Jean-Jacques GUITARD (mission ornithologique)

Jean-François NOBLET (suivi des inventaires)

ARD de Tambacounda :

Mamadou FADE, Aly Bocar ANNE et Salif TOURE (étude socio-économique)

Nous remercions également tout ceux qui ont ponctuellement apporté leur aide au cours de l'étude :

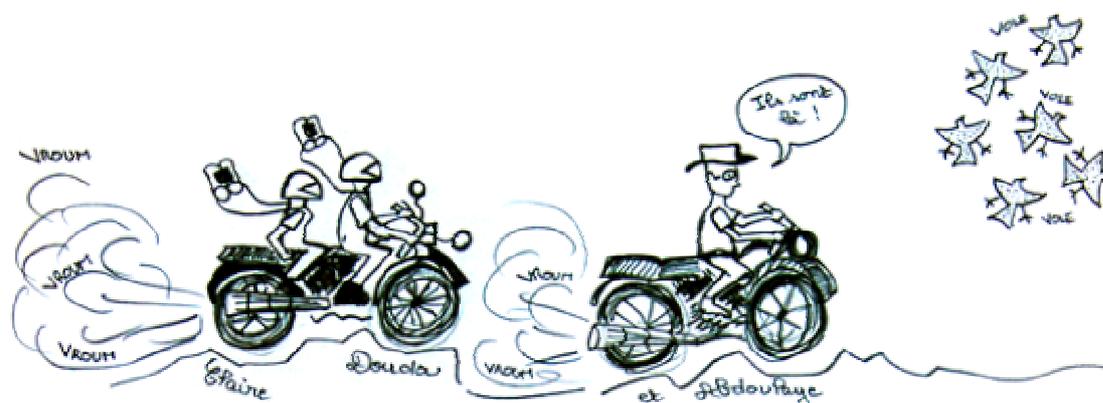
Les guides et pisteurs de la zone, Abdoul, Boubacar, Moussa,... qui nous ont aidé à dénicher tous les animaux cachés dans la brousse,

Les chefs de villages ainsi que les familles qui nous ont chaleureusement accueillies lors de nos missions dans la réserve, notamment la famille Sy (de Koussan), la famille Kante (de Talibadji et Koussan), la famille Diaby (de Didé), Arfang Baba Diakhité et Demba Diaby (de Toumboura) et la famille Dia (de Kaparta),

Tous les habitants de la réserve, qui nous ont apportés leurs connaissances de la zone, et surtout qui nous ont montré leur volonté de protéger leur environnement,

Et enfin un grand merci à tous les animaux de la savane, aux hippotragues, aux hippopotames, aux pintades, aux céphalophes, aux rolliers d'Abyssinie, aux ourébis, aux gangas du Sénégal, aux gazelles à front roux, aux varans du Nil, aux tortues sillonnées, aux varans des savanes, à tous les calaos (les grands et les petits), aux petits lapins, aux petits guépiers à gorge rouge, aux porcs-épics, aux péloméduses roussâtres, aux chacals, aux servals, aux civettes africaines, aux oryctéropes, aux oedicnèmes du Sénégal, aux pigeons de Guinée, aux caracals, aux Babouins de Guinée aussi, aux pluvians d'Egypte et aux merles métalliques ...

Signé : L'équipe tout terrain





Un projet de la région de TAMBACOUNDA, pour les communautés rurales de Dougué, Koussan, Tomboura et Sinthiou Fissa, et le Groupement d'intérêt communautaire de Bakel

Dans le cadre de la coopération décentralisée

Conseil Régional de Tambacounda - Conseil général de l'Isère

Partenaires techniques et/ou financiers

Direction des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des Sols
Services Environnement et Coopération décentralisée du Conseil général de l'Isère
Conservatoire de la Réserve Naturelle Communautaire du Boundou (CORENA)
Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Tambacounda
Agence Régionale de Développement de Tambacounda
Services techniques de la région de Tambacounda
Projets et Programmes de la région de Tambacounda
Tétraktys

